

CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
SUR LA PREMIERE PARTIE
DE SA QUARANTE-DEUXIEME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 11 au 20 septembre 1995

Volume II

Résumé des débats



NATIONS UNIES

Distr.
GENERALE

TD/B/42(1)/19(Vol.II)
17 janvier 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
SUR LA PREMIERE PARTIE DE SA QUARANTE-DEUXIEME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 11 au 20 septembre 1995

Volume II

Résumé des débats

Préface

Le présent volume (volume II) du rapport du Conseil du commerce et du développement sur la première partie de sa quarante-deuxième session contient le résumé des déclarations faites au cours de la session.

Toutes les autres questions relatives à la première partie de la quarante-deuxième session du Conseil sont consignées dans le volume I du rapport, intitulé Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies */. Il s'agit notamment des décisions du Conseil, des déclarations de position se rapportant à ces décisions, des questions de procédure et des questions institutionnelles, et de diverses annexes.

*/ Voir TD/B/42(1)19(Vol.I).

TABLE DES MATIERES

| <u>Chapitre</u> | | <u>Paragrapes</u> |
|-----------------|--|-------------------|
| | INTRODUCTION | 1 - 24 |
| I. | INCIDENCES INTERNATIONALES DES POLITIQUES MACRO- ECONOMIQUES ET QUESTIONS RELATIVES A L'INTERDEPENDANCE : LIENS ENTRE LES FLUX FINANCIERS ET COMMERCIAUX MONDIAUX, LE DEVELOPPEMENT ET LES NIVEAUX D'ACTIVITE ECONOMIQUE ET D'EMPLOI, ET INCIDENCES FUTURES DU CYCLE D'URUGUAY (point 2 de l'ordre du jour) | 25 - 113 |
| II. | ACTION SPECIFIQUE SE RAPPORTANT AUX BESOINS ET AUX PROBLEMES PARTICULIERS DES PAYS EN DEVELOPPEMENT SANS LITTORAL (point 3 de l'ordre du jour) . . . | 114 - 136 |
| III. | ASSISTANCE DE LA CNUCED AU PEUPLE PALESTINIEN (point 4 de l'ordre du jour) | 137 - 176 |
| IV. | PREPARATION DE LA NEUVIEME SESSION DE LA CONFERENCE (point 5 de l'ordre du jour) | 177 - 183 |
| V. | AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU COMMERCE ET AU DEVELOPPEMENT (point 6 de l'ordre du jour) . | 184 - 192 |
| | a) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/GATT sur sa vingt-huitième session | 184 - 191 |
| | b) Développement progressif du droit commercial international : vingt-huitième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international | 192 |

INTRODUCTION

1. En ouvrant la première partie de la quarante-deuxième session du Conseil du commerce et du développement, le **Président du Conseil** nouvellement élu, M. William Rossier (Suisse), a dit qu'à sa présente session, le Conseil s'emploierait assurément à préparer activement la neuvième session de la Conférence. Cette neuvième session déterminerait les dimensions et l'orientation générales de la CNUCED et contribuerait à façonner dans leurs grandes lignes les structures de l'institution après la Conférence. La CNUCED - comme toutes les grandes institutions de coopération économique internationale - avait été créée dans un monde différent. De formidables changements étaient survenus depuis, et l'acceptation universelle des marchés et de l'entreprise privée en tant que principaux paramètres de la politique économique avait imposé une réévaluation de la coopération internationale. La CNUCED avait déjà accompli un vaste travail d'adaptation à ce nouveau contexte, notamment depuis la Conférence tenue à Carthagène en 1992. Son large mandat la conduisait à traiter de questions nouvelles à mesure que celles-ci surgissaient et à en évaluer l'intérêt et l'utilité pour la réalisation de ses objectifs de promotion du commerce international et du développement. Il était donc primordial que la CNUCED reste ouverte à toute réforme et à l'adaptation de ses structures pour pouvoir relever le défi permanent du changement. Il était aussi essentiel qu'elle exploite sa capacité de recherche et d'analyse pour s'acquitter de ses fonctions telles que définies à Carthagène et réaffirmées par l'Assemblée générale. Le mandat qu'elle avait de réaliser une analyse globale et intégrée des questions de développement et des questions connexes était également son avantage comparatif : il lui conférait une largeur de vision unique. Toute médaille ayant son revers, il y avait le risque que l'ampleur de ce mandat conduise les Etats membres à confier à la CNUCED des tâches par trop nombreuses. Il incombait aux Etats membres d'assumer leurs responsabilités et de décider de ce qu'ils voulaient que l'institution accomplisse. La CNUCED ne pouvait pas tout faire. Pour qu'elle puisse atteindre ses objectifs, il faudrait peut-être rationaliser ses activités eu égard au nouveau contexte économique. La capacité de réaction et l'efficacité de la CNUCED dépendaient non seulement des qualités de dévouement et de la motivation de son secrétariat, mais aussi beaucoup des Etats membres eux-mêmes.

2. La période allant de la huitième session à la neuvième session de la Conférence avait été marquée par la conclusion du Cycle d'Uruguay et la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'intégration des pays en développement et des pays en transition dans le système commercial mondial constituait une nouvelle mission pour la CNUCED, qui avait un rôle important à jouer en aidant ces pays à tirer profit de la libéralisation du commerce mondial. L'adaptation de la CNUCED au développement rapide des techniques de communication participait de cet effort et témoignait de l'aptitude de l'institution à évoluer et à vivre avec son temps. Le programme relatif à l'"efficacité commerciale" qu'elle avait conçu et entrepris était un instrument qui devrait permettre à tous les Etats membres de tirer parti des nouvelles perspectives offertes par la révolution technologique. Aujourd'hui, l'avenir de la CNUCED s'éclaircissait à nouveau et la neuvième session de la Conférence portait la promesse de progrès supplémentaires dans la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Charte des Nations Unies : contribuer à l'élévation du niveau de vie, au plein emploi

et à l'instauration de conditions propices au progrès et au développement économiques et sociaux.

3. Concernant le Rapport sur le commerce et le développement, 1995, le Président a dit que, comme à l'accoutumée, le Rapport offrait une réflexion riche et stimulante, sans craindre de susciter la controverse. Au terme d'une analyse approfondie du chômage élevé que connaissaient les pays développés, les auteurs du Rapport rejetaient avec force l'idée que le chômage dans le Nord puisse être imputé aux importations à bas prix en provenance des pays en développement. Leur conclusion était qu'il n'y avait pas d'autre choix que celui d'un système commercial ouvert et que le problème du chômage ne pourrait certainement pas être réglé par le recours à de nouveaux obstacles au commerce. Le Rapport fournissait de bons arguments aux décideurs du Nord pour résister aux pressions protectionnistes en matière de lutte contre le chômage. Il montrait qu'il était au contraire dans leur intérêt de poursuivre une politique permettant à tous les pays de tirer profit de la libéralisation et de la mondialisation du commerce. Bien qu'un élargissement de la part de marché des pays en développement dans les pays développés puisse perturber le marché du travail dans certains secteurs, l'accroissement rapide des exportations d'articles manufacturés du Nord vers le Sud contribuait à créer de nouveaux emplois dans d'autres secteurs. Il fallait se rappeler à cet égard que le Nord affichait vis-à-vis du Sud, dans le secteur manufacturier, un excédent commercial considérable. Le Rapport attribuait le chômage à une croissance anémique et au faible niveau de l'investissement productif. La politique économique qu'il proposait pour lutter contre le chômage était assurément controversable, puisqu'il préconisait une croissance économique tirée par l'investissement dans les pays développés, ainsi que des politiques monétaire et financière visant à abaisser les coûts d'équipement, combinées à une révision de la politique budgétaire.

4. Les auteurs du Rapport considéraient également que l'instabilité financière était l'une des principales causes de la faiblesse de l'investissement et de la croissance dans l'économie mondiale, et ils faisaient des propositions pour remédier au problème. Ils détaillaient les conditions spécifiques d'ajustement dans les pays d'Amérique latine qui avaient souffert d'un soudain - et, pour de nombreux observateurs, inattendu - reflux de capitaux. Ils faisaient valoir - sans craindre là encore de susciter une éventuelle controverse - que cette expérience montrait la nécessité pour les gouvernements d'être prêts à réglementer les flux de capitaux afin de réduire leur vulnérabilité face à de soudains apports massifs et d'éviter les problèmes qui pouvaient en découler pour la gestion macroéconomique. Les auteurs du Rapport estimaient de même que les turbulences sur les marchés des produits dérivés et les brusques mouvements des taux de change des principales monnaies appelaient des mesures visant à assurer une plus grande stabilité des marchés financiers et monétaires. Les mesures proposées comprenaient le renforcement de la surveillance financière internationale et la mise en place d'un solide encadrement juridique et institutionnel des marchés d'instruments dérivés. Cela devrait protéger le système financier de crises de grande ampleur. En outre, le Rapport préconisait une hausse du coût des transactions financières internationales par l'application d'une taxe sur les transactions de devises, afin de parvenir à une plus grande stabilité des taux de change.

5. Après avoir rappelé quelques-uns des indicateurs de croissance concernant les principaux pays et régions figurant dans le Rapport sur le commerce et le développement, 1995, le **Directeur chargé de la CNUCED** a dit que la baisse du taux de croissance de la production dans les pays industrialisés augurait mal des efforts déployés pour réduire le taux élevé du chômage qui, dans nombre de ces pays, était devenu le principal problème de politique économique. Cette situation était potentiellement lourde de conséquences pour les pays en développement, puisque l'idée gagnait du terrain dans certains milieux que le chômage était dû à la croissance des importations d'articles manufacturés à bas prix et à forte intensité de main-d'oeuvre en provenance des pays en développement, d'où la solution proposée de mettre en place des obstacles au commerce. L'application d'une telle solution annihilerait les efforts déployés par les pays en développement pour accélérer leur développement en s'intégrant dans l'économie mondiale. En outre, elle contenait en germe de nouveaux conflits commerciaux, puisqu'elle impliquait que le chômage dans un pays ne pouvait être combattu qu'au détriment des partenaires commerciaux de ce pays. De l'avis du secrétariat, cette proposition potentiellement dangereuse découlait d'une explication fondamentalement erronée du chômage dans les pays de l'OCDE. En réalité, les pays industrialisés étaient constamment excédentaires dans leur commerce d'articles manufacturés avec les pays en développement, ce qui était source d'emplois chez eux. L'argument avait été avancé que les excédents commerciaux dans le secteur manufacturier dans les pays industrialisés n'excluaient pas nécessairement des effets négatifs sur l'emploi du fait que les pays en développement exportaient des produits à plus forte intensité de main-d'oeuvre. La coïncidence d'une diminution des emplois et d'une pénétration croissante des importations dans des secteurs tels que celui des textiles et de l'habillement semblerait confirmer cette opinion. Toutefois, dans la plupart des cas, le déclin de ces secteurs dans les pays de l'OCDE était antérieur à l'accroissement des exportations des pays en développement. De plus, dans un certain nombre de pays développés, le chômage de travailleurs qualifiés avait augmenté plus vite que celui de travailleurs non qualifiés depuis la seconde moitié des années 80. Le commerce n'offrait donc qu'une explication superficielle du chômage. Il était vrai que l'évolution des structures du commerce international au cours des 20 dernières années avait eu tendance à réduire la demande de main-d'oeuvre non qualifiée dans les pays de l'OCDE. Mais la même chose s'était produite dans les années 50 et 60 sans provoquer de chômage massif. L'analyse du secrétariat montrait que la principale raison de ce phénomène aujourd'hui était le niveau beaucoup plus faible de la croissance et de l'investissement dans le monde industrialisé, et que la solution du problème du chômage résidait donc, pour l'essentiel, non pas dans des mesures visant le commerce, mais dans une accélération de l'investissement et de la croissance.

6. Au cours des deux dernières décennies, toutefois, on avait noté un ralentissement sensible de la formation de capital dans les pays industrialisés, le taux annuel de croissance de la formation de capital fixe étant tombé d'environ 6 % pour la période 1960-1973 à 2,5 % pour la période 1973-1990. Les coûts d'équipement avaient atteint des niveaux rarement enregistrés et la déréglementation financière avait aggravé l'instabilité de variables financières fondamentales telles que les taux d'intérêt et les taux de change. Une des conséquences en avait été que la consommation, les exportations et les importations étaient également devenues plus instables, et que l'investissement privé avait été découragé par l'incertitude consécutive quant à l'évolution de la demande globale.

7. Pour relancer l'investissement, il fallait tout d'abord offrir aux entreprises de meilleures perspectives quant à l'évolution de la demande. La crainte qu'une accélération de l'expansion de la demande puisse raviver l'inflation apparaissait injustifiée dans la conjoncture actuelle; aujourd'hui, une plus grande marge de manoeuvre et une flexibilité accrue sur les marchés du travail, combinées à l'intensification de la concurrence mondiale, avaient considérablement réduit la capacité des entreprises d'utiliser un accroissement de la demande de biens pour augmenter leurs prix et celle des syndicats d'en profiter pour demander une hausse des salaires. Ensuite, il faudrait assurer aux investisseurs potentiels des coûts financiers plus faibles et un environnement financier plus stable. La politique monétaire devrait viser à établir des taux d'intérêt bas et stables, ainsi que des taux de change stables. La réalisation de ce dernier objectif nécessiterait des interventions sur les marchés monétaires ainsi que d'éventuelles mesures pour accroître le coût de la spéculation monétaire. De plus, un accroissement de l'investissement public dans le secteur des infrastructures était essentiel à la création d'emplois dans certains pays. Le problème en l'occurrence était qu'actuellement, les décisions de dépenses publiques étaient largement entravées par des déficits budgétaires qui, quant à eux, découlaient des paiements d'intérêts sur la dette publique. Une condition préalable pour que les gouvernements puissent faire de la politique budgétaire un instrument de régulation de la demande était donc d'aborder de façon novatrice le problème d'un lourd endettement public.

8. Il ne fallait toutefois pas oublier que si un pays se lançait seul dans des politiques d'expansion de la demande et de l'investissement, cela pourrait avoir pour conséquence de détériorer sa balance des paiements. Si ce pays était ouvert au commerce international, une proportion considérable de l'expansion de la demande profiterait à ses partenaires commerciaux, à moins que ceux-ci ne poursuivent des politiques analogues. Pour éviter des dévaluations compétitives et parvenir à des taux d'intérêt bas et stables, il fallait coordonner au niveau international les politiques d'accroissement de l'emploi.

9. La région de l'Amérique latine offrait un bon exemple des méfaits de l'instabilité financière pour les pays en développement. Les apports dont avaient bénéficié ces dernières années plusieurs pays de cette région n'avaient souvent eu aucune base solide, mais avaient consisté en recettes massives, mais non renouvelables, de privatisation et en capitaux liquides à court terme attirés par des taux d'intérêt élevés et une appréciation en valeur réelle de la monnaie. L'inversion de ces flux financiers avait provoqué une grave récession au Mexique et avait indirectement aussi été préjudiciable à d'autres pays latino-américains, qui étaient une fois de plus obligés de prendre de rigoureuses mesures d'ajustement, dont d'importantes compressions de leurs importations qui avaient des répercussions négatives sur les exportations des pays développés. Les conditions d'une croissance soutenue dans les pays en développement passaient par des réformes d'orientation ayant pour effet d'améliorer la compétitivité, d'accroître l'investissement privé, en particulier le taux de réinvestissement des bénéfices, et d'augmenter l'investissement dans l'infrastructure. L'introduction de mesures de contrôle des mouvements de capitaux pour éviter les apports spéculatifs à court terme sans rapport avec le commerce et l'investissement pouvait être un important moyen de garantir un environnement macro-économique plus stable. Si le développement des marchés de capitaux dans les pays en développement était

essentiel pour une répartition efficace des ressources, il était néanmoins nécessaire de veiller à ce que ces nouveaux marchés ne soient pas dominés par une spéculation menaçant l'ensemble du secteur financier. L'expérience de plusieurs pays d'Asie, qui avaient réussi à pénétrer les marchés mondiaux, à utiliser l'épargne extérieure et à réglementer leurs systèmes financiers, était à cet égard riche d'enseignements. Lors de leur Sommet d'Halifax, les pays du G-7, inquiets des risques systémiques, avaient demandé un renforcement de la coopération internationale en matière de supervision financière en vue de sauvegarder le système financier et d'empêcher un effritement des normes prudentielles. De plus, le FMI avait récemment approuvé le recours, dans des pays en développement, à des mesures de contrôle temporaires des flux de capitaux internationaux à court terme en cas de forte augmentation de ces flux. Tout cela montrait que la nouvelle doctrine en matière de politiques financières internationales que le secrétariat de la CNUCED préconisait depuis un certain temps déjà gagnait peut-être du terrain.

10. Concernant la préparation de la neuvième session de la Conférence, le Directeur a rappelé que lors de ses consultations du 13 juillet 1995, Son Excellence l'Ambassadeur d'Afrique du Sud avait annoncé qu'en principe, son gouvernement était prêt à accueillir la Conférence au cours du premier semestre de 1996. Conformément à l'usage, un comité d'organisation de la neuvième session de la Conférence, informel et à composition ouverte, avait été constitué pour établir le texte d'une décision officielle destinée à être adoptée par le Conseil pour être ensuite soumise à l'Assemblée générale. Ce comité avait fait des propositions concernant l'organisation de la Conférence, à savoir le lieu, les dates et la structure. Des discussions supplémentaires étaient nécessaires pour définir les modalités des échanges intergouvernementaux formels et informels au cours de la période précédant la Conférence. L'objectif de ces échanges serait de façonner un consensus sur les principaux éléments du résultat possible de la Conférence, notamment en termes de décisions et de mesures d'orientation. Pour ce qui était des aspects pratiques de la préparation de la Conférence, l'établissement de la documentation du secrétariat était bien avancé. Le principal document dont serait saisie la Conférence serait le rapport du Secrétaire général de la CNUCED, qui contiendrait des propositions d'orientation et d'action, étayées par une large analyse. Le cas échéant, le rapport serait complété par de brefs documents techniques sur des questions spécifiques. Ce rapport devrait être mis à la disposition des gouvernements dans les dernières semaines de 1995.

11. Concernant les pays en développement sans littoral, le Directeur a rappelé que l'Assemblée générale avait demandé que soient organisées des consultations intergouvernementales régulières entre les pays en développement sans littoral, les pays en développement de transit et leurs partenaires de développement en vue de renforcer les mécanismes de coopération pour l'amélioration des systèmes de transport en transit. Un cadre global pour la coopération en matière de transport en transit avait été adopté lors des dernières consultations intergouvernementales, tenues à New York en juin 1995. Ce document invitait les gouvernements des pays sans littoral et des pays de transit à poursuivre une politique plus ouverte, plus libérale et plus commerciale dans le secteur du transport en transit, qui devrait encourager une concurrence équitable dans la fourniture de services de transit et favoriser une plus grande participation du secteur privé. Les donateurs étaient invités à continuer de fournir les ressources nécessaires à

la rénovation et à l'entretien des installations de transport en transit et aussi d'aider les gouvernements intéressés à formuler et appliquer les réformes structurelles et opérationnelles nécessaires à la mise en oeuvre d'un programme de gestion commerciale du secteur du transport en transit.

12. Concernant l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien, le secrétariat de la CNUCED concentrait de plus en plus son attention sur des activités visant à fournir un appui technique concret aux efforts de la nouvelle Autorité palestinienne dans les secteurs où la CNUCED possédait des capacités opérationnelles. Un programme intégré d'activités de coopération technique avait été élaboré, auquel le secrétariat mettait la dernière main après avoir tenu des consultations avec l'Autorité palestinienne. L'exécution de ce programme nécessiterait des contributions de sources tant bilatérales que multilatérales. Les débats du Conseil sur ce point et l'appui des pays membres au programme permettraient à la CNUCED de participer dans les années à venir aux efforts de la communauté internationale en faveur du redressement et de la reconstruction de l'économie palestinienne.

13. La porte-parole du Groupe des 77 et de la Chine (Colombie) a dit qu'on notait des signes d'amélioration de la situation économique dans certains pays en développement. Il n'en restait pas moins que l'utilisation croissante de produits de remplacement des produits primaires, y compris une récupération plus efficace des déchets métalliques dans les pays développés, ne pouvait qu'accentuer le recul des prix des produits de base exportés par les pays en développement. Le taux de croissance dans les pays les moins avancés avait baissé et la diminution de l'aide publique au développement (APD) ne laissait pas d'être préoccupante pour les pays en développement et plus particulièrement pour les PMA. Parallèlement, l'accroissement démographique dans les pays en développement s'était accéléré. Une très grande pauvreté persistait dans de nombreuses régions du monde, notamment dans les PMA. Une croissance économique rapide et soutenue était la condition de tout progrès véritable en matière de lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. Les Accords du Cycle d'Uruguay avaient notamment eu pour effet de faire perdre aux pays en développement une partie du traitement spécial et différencié dont ils bénéficiaient auparavant dans le domaine du commerce. En outre, on notait dans plusieurs pays développés une évolution des attitudes concernant les programmes d'assistance extérieure. Les incidences de tous ces éléments sur les pays en développement devaient mobiliser une attention plus immédiate et donner lieu à une analyse approfondie.

14. Comme il était indiqué dans le Rapport sur le commerce et le développement, 1995, le chômage était devenu un véritable fléau dans les pays développés. Les 34 millions de chômeurs recensés en 1994 posaient un formidable problème aux responsables politiques. Le Rapport montrait qu'il était par trop simpliste et dangereux d'imputer la montée du chômage et la diminution des salaires réels de certaines catégories de travailleurs à la libéralisation du commerce et de l'investissement. La cause du problème résidait plutôt dans le faible taux de croissance de la production et de l'investissement dans les pays développés eux-mêmes. L'accroissement des importations d'articles manufacturés en provenance des pays en développement avait suscité des pressions pour que soient imposés aux pays en développement des normes de travail plus élevées ou divers autres obstacles aux importations. De telles approches néomercantilistes allaient à l'encontre de la lettre et de l'esprit du Cycle d'Uruguay et contrariaient les avantages

inhérents à la mondialisation et à la libéralisation du commerce. Elles étaient en particulier une menace pour les pays en développement, dont les stratégies de développement extraverties ne pouvaient réussir que si les marchés des pays développés étaient suffisamment ouverts à leurs exportations croissantes d'articles manufacturés.

15. Les pays en développement eux-mêmes avaient fait des efforts considérables pour libéraliser leur commerce extérieur. Comme le Rapport le montrait, leurs importations manufacturières contribuaient beaucoup à la création d'emplois dans les pays développés. Mais le niveau de ces importations dépendait de leurs recettes d'exportation et du financement extérieur dont ils pouvaient disposer, et toute variation de ces paramètres se répercutait sur l'emploi dans les pays développés. Le fléchissement des exportations vers les pays en développement dans les années 80 avait bien plus contribué à la diminution de l'excédent commercial manufacturier des pays développés que l'accroissement des importations en provenance du Sud. Imposer de nouveaux obstacles au commerce, et notamment assujettir le commerce à des normes de travail plus élevées, irait à l'encontre de l'objectif visé : au lieu de résoudre le double problème du chômage et des bas salaires des travailleurs non qualifiés dans les pays développés, cela provoquerait une hausse des prix des importations et une diminution du salaire réel des travailleurs non qualifiés. Dans le même temps, il en découlerait une montée du chômage dans les pays en développement, où une hausse des coûts de main-d'oeuvre entraînerait une diminution de l'emploi, de la production et des recettes d'exportation. En revanche, la diminution du chômage dans les pays développés serait favorisée par un accroissement de la demande d'exportations des pays en développement dans les pays développés, la stabilité et l'amélioration des prix à l'exportation des biens et services des pays en développement et un accroissement de l'aide au développement. L'amélioration des normes de travail dans les pays en développement devait répondre au souci de protéger les travailleurs dans ces pays, et non à celui de sauver des emplois dans les pays développés. Un effort de coordination s'imposait donc pour dynamiser la demande et accroître l'investissement dans les pays développés. Un accroissement de leur pouvoir d'achat, une augmentation de leurs recettes d'exportation d'articles manufacturés, une amélioration des prix des produits primaires et un accès suffisant au financement extérieur permettraient aux pays en développement d'y contribuer.

16. Il serait irréaliste de compter que le système commercial international puisse évoluer dans la bonne direction, nonobstant le Cycle d'Uruguay, sans que le double problème du chômage et des bas salaires dans les pays développés à économie de marché ne soit résolu par un accroissement de la prospérité de tous. Il fallait espérer que la coopération internationale nécessaire pour obtenir un tel résultat ne faillirait pas malgré la fin de la guerre froide - et que l'on ne reviendrait pas aux situations internationales de concurrence et de conflit qu'on avait connues dans les années 30. Les Accords du Cycle d'Uruguay devaient conduire à un système commercial ouvert et reposant sur des règles. Les pays développés devaient résister aux pressions tendant à imposer de nouveaux obstacles en vue de limiter l'accès aux marchés accordé aux pays en développement par les Accords du Cycle d'Uruguay. Il était tout aussi important de veiller à ce que les Accords soient appliqués dans leur lettre comme dans leur esprit. Parallèlement, la décision ministérielle de Marrakech relative à l'aide aux PMA devait maintenant être concrétisée et rapidement appliquée.

17. L'adoption par le Club de Paris des nouvelles conditions de Naples avait été un progrès sensible, mais les résultats étaient loin de répondre aux attentes et l'application de ces conditions avait été assez timorée. Les critères d'admissibilité avaient indûment limité le nombre de pays pouvant bénéficier du traitement le plus favorable. De plus, les restrictions d'ordre budgétaire, juridique ou politique à une réduction de la dette auxquelles étaient confrontés certains créanciers risquaient d'empêcher une véritable réduction - ô combien nécessaire - de l'encours de la dette extérieure. Enfin, l'éventail des dettes pouvant faire l'objet d'une opération de réduction avait été considérablement réduit. Si les conditions de Naples pouvaient contribuer à une diminution notable du ratio du service de la dette d'un certain nombre de pays à faible revenu, ce ratio resterait, pour de nombreux pays, encore trop élevé.

18. La plus grande attention devait être accordée à la dette des pays à faible revenu lourdement endettés à l'égard des institutions financières multilatérales. Ces institutions avaient certes déjà pris quelques mesures d'allègement, mais celles-ci n'étaient pas suffisantes pour régler le problème des arriérés et empêcher le service de la dette multilatérale de s'accroître dans des proportions dangereuses dans un certain nombre de pays. Les mécanismes actuels devaient être encore améliorés, par exemple en permettant une suspension des paiements d'intérêts sur les arriérés et des obligations courantes au titre du service de la dette. Mais cela resterait insuffisant aussi longtemps que le problème du financement ne serait pas résolu. Un certain nombre de propositions constructives avaient récemment été faites en vue d'alléger encore la dette multilatérale sans détourner l'aide au développement d'autres fins ou solliciter davantage les donateurs bilatéraux. On pouvait notamment citer parmi ces propositions la vente d'une partie des réserves d'or du FMI, une nouvelle allocation de DTS, dont la vente contribuerait en partie à alléger la dette multilatérale, et la mobilisation des réserves et des provisions pour créances douteuses des institutions financières multilatérales. L'une des principales préoccupations des pays en développement était l'instabilité des marchés financiers internationaux. Il faudrait renforcer la capacité de ces pays de contrôler les mouvements de capitaux, de gérer leur taux de change et de mener des politiques monétaires et budgétaires protégées de l'instabilité des marchés financiers internationaux. Toutes ces propositions devaient être examinées d'urgence et dans un esprit ouvert, et le secrétariat de la CNUCED devrait en analyser la viabilité et présenter des études à cet égard.

19. Concernant le point de l'ordre du jour relatif aux mesures spécifiques en faveur des pays en développement sans littoral, le Groupe des 77 et la Chine considéraient que les principes de l'avantage réciproque et du respect de l'autonomie des Etats devraient constituer la base de toute entente entre pays en développement sans littoral et pays en développement de transit. Il fallait reconnaître qu'il s'agissait fondamentalement de mettre en place des infrastructures adéquates pour le mouvement des marchandises en transit. Les institutions et les pays donateurs devraient aider à créer et à entretenir les infrastructures nécessaires dans les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit. Le Groupe des 77 et la Chine approuvaient les recommandations énoncées dans le Cadre global pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral, les pays en développement de transit et la communauté des donateurs (adopté à New York en juin 1995), qui constituait un vaste ensemble

de mesures et de modalités pour la promotion de systèmes de transport en transit économiques et financièrement viables et autonomes. Un aspect fondamental était notamment la recommandation adressée aux gouvernements des pays en développement sans littoral et de transit de faire des efforts concertés pour instaurer un régime libéral permettant une libre concurrence pour la fourniture de services de transport en transit et encourageant le secteur privé à jouer un plus grand rôle à cet égard. Cela contribuerait à une amélioration sensible de la qualité des services de transit offerts à la clientèle à un moindre coût. Le Groupe des 77 et la Chine approuvaient également les mécanismes de suivi proposés dans le document susmentionné, où il était demandé à la CNUCED et aux commissions économiques régionales de suivre plus activement la mise en oeuvre des mesures de coopération convenues, et aux donateurs d'intensifier leur appui.

20. Le Groupe des 77 et la Chine avaient pris note avec satisfaction du rapport du secrétariat relatif à l'évolution de l'économie palestinienne, de son analyse de l'importance croissante du rôle de l'investissement privé et des perspectives d'un développement soutenu de l'économie, ainsi que de l'identification des besoins se prêtant à une assistance de la part de la communauté internationale. La porte-parole a en particulier loué le secrétariat d'avoir pris l'initiative d'élaborer un programme global et intégré d'activités de coopération technique à l'appui du commerce, du financement et des services connexes palestiniens. Les domaines visés par le programme illustraient la compétence et la capacité bien établies de la CNUCED en matière d'activités opérationnelles. Le Groupe des 77 demandait instamment aux Etats membres de la CNUCED, notamment aux donateurs, d'apporter leur soutien moral et matériel à la mise en oeuvre, selon le calendrier envisagé, du programme.

21. Concernant la préparation de la neuvième session de la Conférence, la porte-parole a dit qu'à la suite de l'approbation de l'ordre du jour provisoire de cette neuvième session à la deuxième partie de la quarante et unième session du Conseil, le Groupe des 77 et la Chine avaient engagé des préparations de fond de la Conférence, et avaient intensifié leurs activités préparatoires dès l'annonce du lieu où se tiendrait la neuvième session. Les travaux conduits par les trois présidents des groupes de travail du Comité préparatoire du Groupe des 77 étaient bien avancés. La Conférence évaluerait les travaux réalisés par la CNUCED depuis sa huitième session, ainsi que les réformes institutionnelles adoptées à cette session, mais elle examinerait aussi l'activité future de la CNUCED, y compris ses relations avec d'autres institutions internationales. S'appuyant sur le mandat de la CNUCED, et dans la perspective d'un renforcement du système des Nations Unies, la Conférence devrait permettre à la CNUCED d'accroître son efficacité en tant qu'instrument de promotion du développement et de l'intégration totale des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, dans l'économie mondiale et le système commercial international. La CNUCED avait été et devrait rester une force d'équilibrage - garantissant une pluralité audacieuse et novatrice de pensée à un moment où se dessinait le danger d'une domination croissante des institutions de Bretton Woods. Il fallait s'opposer à toute tentative de réduire le rôle de la CNUCED. Le Groupe des 77 et la Chine étaient fermement convaincus que la CNUCED en tant qu'institution était désormais habilitée à exercer pleinement son mandat en matière de promotion du développement, en particulier eu égard à la mondialisation de l'économie internationale et à l'interdépendance économique croissante

des Etats et à ses incidences sur les pays en développement. Le Groupe des 77 restait attaché à la CNUCED en tant qu'institution dont l'intérêt et l'utilité s'étaient accrus du fait de la création de l'OMC, laquelle avait renforcé la nécessité de disposer, avec la CNUCED, d'une organisation traitant des grandes orientations du commerce dans une optique affirmée de développement.

22. Le représentant de l'Espagne, parlant au nom de l'Union européenne, a dit que la quarante-deuxième session du Conseil se tenait à un moment où un certain nombre d'événements de la plus haute importance pour le développement se produisaient ou étaient sur le point de se concrétiser, s'agissant notamment de la préparation de la neuvième session de la Conférence et de l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. L'Union européenne avait déjà indiqué en d'autres occasions l'importance qu'elle attachait à la neuvième session de la Conférence, qui permettrait à la CNUCED de définir son rôle futur. La neuvième session devrait également permettre de préciser les modalités de la contribution de la CNUCED à l'oeuvre de développement dans les domaines de compétence de l'institution, à savoir la promotion du commerce en tant qu'instrument du développement. La Conférence de Carthagène avait assurément donné un nouvel élan à la CNUCED. L'esprit de Carthagène qui avait guidé les travaux de la CNUCED pendant près de quatre ans devrait aider les délégations à adapter la CNUCED aux nouveaux enjeux auxquels l'institution était désormais confrontée. La mondialisation et la libéralisation du commerce, ainsi que la création de l'OMC, offraient à la CNUCED la possibilité de fixer de nouvelles priorités dans ses travaux, en insistant sur la dimension du développement. L'Union européenne estimait que la CNUCED devait envisager la nécessité de se doter d'une structure institutionnelle qui serait flexible et efficiente et, tout en préservant les idées déjà formulées à Carthagène, intensifierait les efforts de promotion du développement par le commerce, la collaboration et l'association entre les Etats membres de la Conférence et une bonne gestion nationale et internationale. Il fallait tenir compte des besoins particuliers des pays, notamment des PMA, qui avaient encore beaucoup de chemin à parcourir dans la voie du développement, et il ne fallait pas perdre de vue la nécessité de respecter les droits de l'homme et les principes de démocratie et de bonne gestion. L'Union européenne se félicitait des travaux engagés pour la préparation de la tenue en Afrique du Sud de la neuvième session de la Conférence. Elle tenait à remercier une fois de plus le Gouvernement sud-africain de s'être généreusement proposé d'accueillir la Conférence. Les Etats membres de l'Union européenne étaient disposés à coopérer pleinement à la préparation de la Conférence.

23. Concernant la prochaine réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'examen à mi-parcours du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, à New York, le porte-parole a dit que la situation de ces pays était peut-être à l'heure actuelle la principale préoccupation de la CNUCED et de ses membres. L'Union européenne comptait sur un débat constructif à New York et coopérerait avec ses partenaires pour parvenir à un résultat positif afin d'aider les PMA dans leurs efforts de développement.

* * *

24. A sa 862ème séance plénière (séance d'ouverture), le 11 septembre 1995, le Conseil du commerce et du développement a rendu hommage à la mémoire de M. Shahen Abrahamian, éminent fonctionnaire du secrétariat de la CNUCED et administrateur chargé de la Division de l'interdépendance globale, décédé le 20 août 1995. Des déclarations ont été prononcées à cet égard par M. William Rossier (Suisse), président du Conseil, par le Directeur chargé de la CNUCED, par la porte-parole du Groupe des 77 et de la Chine, et par le porte-parole de l'Union européenne. Le Conseil a décidé de dédier le Rapport sur le commerce et le développement, 1995, à la mémoire de M. Abrahamian. Au nom du Conseil, le Président a également adressé ses condoléances à la veuve de M. Abrahamian et à ses deux enfants.

Chapitre I

**INCIDENCES INTERNATIONALES DES POLITIQUES MACRO-ECONOMIQUES ET
QUESTIONS RELATIVES A L'INTERDEPENDANCE : LIENS ENTRE LES
FLUX FINANCIERS ET COMMERCIAUX MONDIAUX, LE DEVELOPPEMENT
ET LES NIVEAUX D'ACTIVITE ECONOMIQUE ET D'EMPLOI,
ET INCIDENCES FUTURES DU CYCLE D'URUGUAY**

(Point 2 de l'ordre du jour)

25. Pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

Rapport sur le commerce et le développement, 1995
(UNCTAD/TDR/15) (publication des Nations Unies,
numéro de vente E.95.II.D.16)

Rapport sur le commerce et le développement, 1995 - Aperçu général
(UNCTAD/TDR/15 - Aperçu général)

26. Le représentant de l'Algérie a fait remarquer que l'internationalisation de l'économie mondiale et l'interdépendance croissante pouvaient contribuer à la croissance et au développement, mais pouvaient aussi être un facteur d'instabilité et de marginalisation des pays en développement. Il était donc important de redéfinir la notion de développement et d'encourager l'intégration économique internationale afin de neutraliser ces risques. L'Algérie, pour sa part, avait engagé un programme de libéralisation économique. Elle avait notamment adopté une nouvelle loi sur l'investissement étranger et pris des mesures pour privatiser son économie. Le secteur privé contribuait maintenant pour 35 % au PIB et sa part était en progression rapide.

27. Il a noté avec satisfaction la pertinence des sujets abordés dans le Rapport sur le commerce et le développement, 1995. La question de l'emploi était un problème majeur, tant pour les pays en développement que pour les pays développés. Au Nord, l'aggravation du chômage avait suscité de dangereux réflexes protectionnistes face à l'accroissement des importations en provenance du Sud. L'Algérie considérait que la dette extérieure était un obstacle majeur au développement économique de nombreux pays, en particulier à un moment où les transferts de fonds bilatéraux et multilatéraux s'amenuisaient. De surcroît, la répartition par trop inégale des investissements étrangers directs, notamment vis-à-vis de l'Afrique, était un problème auquel devait s'attaquer la communauté internationale.

28. En conclusion, il a souligné que la CNUCED avait toujours un rôle essentiel à jouer dans l'après-Cycle d'Uruguay. A cet égard, il estimait qu'une coopération entre la CNUCED et l'OMC était indispensable.

29. Le représentant du Banladesh a noté que la croissance économique mondiale avait été de 3,1 % en 1994, mais que le FMI avait légèrement revu à la baisse ses prévisions de croissance pour 1995. Toutefois, la situation économique des PMA, en tant que groupe, n'avait pas connu d'amélioration réelle : leur croissance globale était estimée à 1,4 % et la production réelle en Afrique avait diminué en 1994. Il a appelé tout particulièrement

l'attention sur la nécessité, pour les pays en développement, de savoir s'ils étaient en mesure de tirer profit des possibilités découlant des Accords du Cycle d'Uruguay, qui avaient donné une impulsion à la libéralisation et à la mondialisation.

30. Alors que l'augmentation du chômage dans les pays de l'OCDE avait souvent été invoquée pour justifier la réduction de l'aide aux pays en développement, la majeure partie de la main-d'oeuvre dans les pays du Sud était sous-employée, d'après les critères de l'OCDE, et le chômage était important. L'accroissement de l'aide aux pays en développement, un nouvel allègement de leur dette et la stabilité des prix des produits de base contribueraient à la création d'emplois en stimulant la demande d'exportations en provenance du Nord. L'encours de la dette et les obligations au titre du service de la dette demeuraient exceptionnellement élevés pour de nombreux pays en développement et, au cours des dernières années, la dette multilatérale avait considérablement augmenté en pourcentage de la dette totale. Les mesures d'allègement de la dette prises en faveur des pays les moins avancés s'étaient avérées insuffisantes jusqu'à présent et de nouvelles mesures s'imposaient. A la fin de la guerre froide, on pensait que la réduction des dépenses militaires permettrait d'allouer une aide plus importante, mais il n'en était rien. Les ressources étaient réaffectées aux opérations de maintien de la paix; il y avait partout de nouveaux demandeurs d'aide et la lassitude des bailleurs de fonds était générale.

31. La CNUCED avait apporté une importante contribution à la coopération et au développement. Il ne fallait pas sous-estimer son rôle dans l'examen des principes et des politiques dans le domaine du commerce, malgré la création de l'OMC, qui était chargée de faire appliquer les règles commerciales ayant fait l'objet d'accords multilatéraux. La CNUCED et l'OMC devraient coopérer étroitement, dans un esprit de complémentarité, et la CNUCED devrait recevoir un vigoureux soutien institutionnel et financier. La neuvième session de la Conférence devrait donner la priorité aux préoccupations des pays les moins avancés, en tenant compte des résultats de l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés.

32. Enfin, le Bangladesh était parvenu à la stabilité macro-économique et avait entrepris un vaste programme de libéralisation, de privatisation et de réforme juridique. Les priorités en matière de développement avaient radicalement changé, l'infrastructure matérielle passant après la mise en valeur des ressources humaines et la lutte contre la pauvreté. Malgré des efforts pour créer un climat propice, le taux d'investissement était insuffisant et le Bangladesh comptait sur le soutien de la communauté internationale.

33. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Brésil) a dit que le Rapport sur le commerce et le développement apportait une importante contribution au débat actuel sur le développement et sur le processus de mondialisation et de libéralisation, qui étaient les principaux points de l'ordre du jour de la neuvième session de la Conférence. Il a noté que le Rapport proposait une analyse critique de certains aspects de la pensée néo-classique et des orientations des institutions financières internationales. Son examen des marchés financiers et de la dette extérieure, qui mettait l'accent sur les flux financiers vers l'Amérique latine,

méritait une attention particulière. L'extrême instabilité de ces flux, conjuguée aux fluctuations des taux de change, avait eu un effet négatif sur l'ensemble de la région. Les réactions des pays concernés et de la communauté internationale avaient certes permis d'endiguer les effets perturbateurs de ces mouvements de capitaux spéculatifs, mais il restait urgent d'étudier des moyens de contrôler les flux financiers déstabilisateurs. La dette extérieure était toujours un problème, en particulier pour les pays les moins avancés.

34. L'aggravation continue du chômage dans les pays développés, malgré l'expansion économique et la croissance du commerce international, était un problème majeur. Des analyses simplistes attribuaient ce phénomène aux importations en provenance des pays en développement et au déplacement de la production industrielle vers ces pays. Rejetant ces conclusions, le Rapport appelait plutôt l'attention sur la faiblesse de la demande, de la production et de l'investissement dans les pays industrialisés et insistait sur les dangers du protectionnisme pour les pays développés eux-mêmes. Une action coordonnée était nécessaire au niveau international pour assurer la croissance stable de la demande et de l'investissement. Le porte-parole a suggéré enfin que le Rapport fasse une plus large place, à l'avenir, au processus d'intégration en cours dans des régions comme l'Amérique latine et les Caraïbes, à la mondialisation de la production et aux difficultés des pays en développement à s'adapter à ce processus.

35. Le représentant de la Hongrie a dit qu'il n'existait pas de mesures universellement applicables permettant de trouver un juste équilibre entre la croissance et la stabilité macro-économique. Dans son pays, la croissance s'était accélérée en 1993-1994, mais cela s'était accompagné d'une nette détérioration des soldes extérieurs et intérieurs. Des mesures strictes avaient été prises récemment pour réduire le déficit budgétaire de l'Etat et le déficit de la balance des paiements; il avait notamment été décidé de dévaluer le forint, d'imposer une surtaxe à l'importation et de réduire les dépenses publiques. En conséquence, les exportations avaient considérablement augmenté pendant les sept premiers mois de 1995, et la tendance des importations à croître plus vite que les exportations avait été enrayée. La réduction du déficit budgétaire serait facilitée par l'accroissement des recettes provenant de la privatisation, dont le rythme allait probablement s'accélérer. Les investissements étrangers directs, qu'il s'agisse d'investissements entièrement nouveaux ou d'investissements destinés à l'accroissement des capacités existantes, restaient importants, constituant une base solide pour le développement technologique et les exportations. L'inflation s'était accélérée sous l'effet des mesures récentes, mais on s'attendait à un ralentissement en 1996. En outre, de nouvelles mesures incitatives étaient envisagées pour stimuler la croissance et le déficit budgétaire prévu était inférieur à 4 % du PIB; le rôle de l'Etat dans la redistribution du PIB serait encore réduit. De plus, le projet de loi sur le régime de change prévoyait la convertibilité du forint, conformément à la définition de l'article VIII des statuts du FMI.

36. Enfin, le chômage était aussi un sérieux problème en Hongrie. Le fort taux de chômage était une conséquence du processus de transformation, de la perte des marchés traditionnels, de la demande plus faible que prévu sur les principaux marchés extérieurs de la Hongrie et des obstacles à l'accès aux marchés. Toutefois, le problème du chômage ne devait pas amener à appliquer des mesures commerciales restrictives.

37. Le représentant du **Japon** a dit que le Rapport sur le commerce et le développement, 1995 analysait bien l'état actuel de l'économie mondiale et soulevait des problèmes importants auxquels il fallait trouver des solutions. Mettant l'accent sur la question du chômage, il a dit que les pays avancés devraient s'efforcer d'adapter leur économie à l'environnement économique mondial, caractérisé par une libéralisation et une mondialisation croissantes, au lieu de recourir à des mesures protectionnistes. Il a noté avec satisfaction que le Rapport mettait en relief les dangers des politiques néo-mercantilistes et tentait de faire des propositions précises pour stimuler la croissance de l'économie mondiale. La coopération internationale était nécessaire à l'appui de politiques macro-économiques appropriées, afin de stabiliser les taux de change et les taux d'intérêt pour faciliter les opérations des entreprises et des particuliers. Le Rapport avait raison aussi de souligner que chaque pays devait s'efforcer de réduire les déficits publics afin de réactiver la politique budgétaire à plus long terme. Outre l'application de politiques macro-économiques stables, il fallait continuer de s'efforcer d'atténuer les rigidités structurelles du marché du travail et du marché des biens pour poser les bases d'une croissance économique à long terme.

38. Face aux difficultés actuelles liées à l'accroissement des dépenses publiques, les gouvernements devraient renoncer aux attitudes passives, notamment en matière de protection sociale, premièrement en tirant parti de nouvelles possibilités commerciales par le biais de la R-D et de l'investissement, deuxièmement, en encourageant la formation de main-d'oeuvre qualifiée, et troisièmement, en adoptant des mesures positives en matière d'emploi. Face à l'évolution rapide de la conjoncture, le Gouvernement japonais avait pris diverses mesures de politique économique pour libéraliser davantage le marché, accroître l'efficacité du secteur financier, créer une infrastructure adaptée au nouvel environnement et encourager la mobilité de la main-d'oeuvre.

39. Le représentant du **Bélarus** a souligné l'importance de l'internationalisation des économies. Une croissance du commerce mondial plus dynamique que celle de la production mondiale contribuait à l'interdépendance croissante des pays. L'approfondissement du processus d'internationalisation exigeait une approche unifiée pour contrôler ce processus, principalement au niveau multilatéral, par l'harmonisation des normes juridiques internationales et par l'amélioration de la gestion des relations économiques internationales.

40. Dans le cadre des réformes complexes et radicales qu'il avait entreprises, le Bélarus s'intéressait au développement de la coopération multilatérale et souhaitait participer pleinement à la réglementation du système commercial multilatéral sous l'égide de l'OMC. Le succès des réformes dépendait du rythme auquel il s'intégrerait à l'économie mondiale. Le pays traversait actuellement une crise liée au passage de l'économie planifiée à l'économie de marché et à la dissolution de ses relations commerciales traditionnelles avec les pays de l'ex-URSS et de l'Europe orientale. Les obligations internationales dans le domaine du désarmement pesaient aussi lourdement sur l'économie nationale. Le Bélarus avait dû accorder une grande attention aux mesures pour lutter contre les conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl, qui absorbaient 18 % du budget de l'Etat. Le programme élaboré par le gouvernement pour surmonter la crise prévoyait

l'utilisation de technologies économes en ressources et en énergie, une réforme fiscale et la réduction des subventions aux secteurs des transports et du logement. L'accent était mis aussi sur la démonopolisation de l'économie par la privatisation et des mesures avaient été prises pour libéraliser le commerce extérieur et les prix et pour modifier la législation de manière à attirer les investissements étrangers. Une loi sur les droits fonciers avait été soumise au Parlement. Ces mesures économiques étaient soutenues par le FMI.

41. En conclusion, le représentant a souligné l'importance que revêtait, pour le Bélarus, l'accession à l'OMC et l'élargissement de l'accès aux marchés extérieurs, lequel serait compromis par des mesures discriminatoires, notamment par des mesures antidumping injustifiées.

42. Le représentant de la Chine a noté que, si le redressement de l'économie mondiale amorcé en 1994 avait perdu de sa vigueur, les pays en développement en tant que groupe avaient maintenu leur croissance, malgré des conditions très difficiles en Afrique et dans les pays les moins avancés. En 1994, le commerce international avait continué de croître plus rapidement que la production mondiale, ce qui était dû en grande partie aux pays en développement, dont les importations représentaient 42 % des exportations des Etats-Unis, 47 % de celles de l'Europe occidentale et 48 % de celles du Japon. Il y avait lieu de penser que la conclusion et l'application des Accords du Cycle d'Uruguay favoriseraient l'ouverture accrue du marché mondial. Toutefois, ces accords ne tenaient pas pleinement compte des intérêts et des besoins des pays en développement dans les domaines où ils possédaient un avantage comparatif. Le représentant demandait donc aux pays développés d'adopter des mesures en faveur des pays en développement dans la mise en oeuvre des Accords.

43. Le vigoureux essor du marché international des capitaux au cours des dernières années avait permis d'obtenir les capitaux qui étaient nécessaires d'urgence pour réaliser des projets de développement dans les pays en développement. Mais cela avait aussi exposé l'économie de ces pays à davantage de risques et d'incertitudes. La crise financière au Mexique et la faillite de la Banque Barings rendaient urgent de renforcer la gestion internationale des flux de capitaux.

44. Le relèvement du niveau de l'emploi était une question cruciale non seulement pour les pays développés, mais aussi pour les pays en développement. C'était l'un des trois principaux thèmes du sommet des Nations Unies sur le développement social. Les pays développés devraient poursuivre des politiques visant, à terme, à réadapter les structures économiques et industrielles et à promouvoir la compétitivité, au lieu d'adopter, unilatéralement des mesures commerciales protectionnistes et restrictives à l'encontre des exportations des pays en développement, mesures qui étaient contraires à la lettre et à l'esprit des Accords du Cycle d'Uruguay. Etant donné l'interdépendance croissante des économies consécutive à l'évolution rapide de la technologie moderne et à l'expansion continue des flux commerciaux et financiers, il était plus que jamais nécessaire de renforcer la coopération internationale, en particulier la coordination des politiques macro-économiques.

45. Le représentant de la **Pologne** a dit que l'information et l'évaluation concernant l'Europe centrale et orientale figurant dans le Rapport sur le commerce et le développement étaient correctes, et l'analyse hautement professionnelle, s'agissant en particulier du processus complexe de transformation. La croissance de l'économie mondiale et la libéralisation du commerce, ainsi que les progrès de l'intégration régionale en Europe revêtaient une importance particulière pour la Pologne. L'intégration de la Pologne (qui passait actuellement par une étape difficile de sa transformation) dans le système économique mondial était à la fois riche de promesses et lourde de menaces pour la compétitivité du pays.

46. Les années 90 pourraient être décrites comme une période de mondialisation accélérée des flux financiers, à travers l'investissement étranger direct, les investissements de portefeuille (en particulier les "capitaux spéculatifs") et les crédits et prêts privés. Comparés aux flux commerciaux, les flux financiers étaient plus volumineux, plus rapides, plus précaires et plus inégaux dans leur répartition sectorielle et géographique. La mondialisation et l'intégration des flux financiers relevaient d'au moins trois facteurs : premièrement, un développement extrêmement rapide des techniques de communication; deuxièmement, la déréglementation des marchés financiers; et, troisièmement, l'apparition de nouveaux instruments financiers. Ces facteurs avaient ouvert trois types de perspectives à l'économie polonaise : premièrement, de nouvelles et vastes sources de financement; deuxièmement, un accès à ces sources de financement à des taux plus compétitifs et plus avantageux; et, troisièmement, à travers les projets d'investissement ainsi financés, l'introduction rapide et efficace de nouvelles technologies, ainsi qu'une accélération de la production et des exportations.

47. D'un autre côté, on pouvait mentionner parmi les menaces posées par l'interdépendance macro-économique et les liens planétaires croissants une dépendance profonde et soutenue à l'égard de ceux qui contrôlaient les ressources financières extérieures, notamment les sociétés transnationales. Cette dépendance pouvait limiter la liberté de manoeuvre des gouvernements concernant le commerce extérieur, la fixation des prix et l'organisation des filières de distribution. Une autre menace était celle que représentaient les incidences des apports de capitaux d'origine inconnue ou illégale, tandis qu'une troisième menace concernait les risques pour la stabilité économique d'une sortie rapide de capitaux étrangers.

48. Face à ces perspectives et à ces menaces, le gouvernement devait mener une stratégie portant sur les éléments suivants : premièrement, assurer une croissance équilibrée et la compétitivité internationale de l'économie; deuxièmement, mettre en oeuvre une politique à long terme de création d'emplois tenant compte des impératifs de la politique sociale et de la nécessité d'accroître les qualifications et les compétences professionnelles de la main-d'oeuvre, ainsi que d'atténuer les disparités régionales; et, troisièmement, adapter l'économie nationale au nouvel environnement commercial issu du Cycle d'Uruguay.

49. Le représentant du **Mexique** a dit que le Rapport sur le commerce et le développement, 1995 dressait un tableau beaucoup plus pessimiste de l'économie mondiale que les rapports d'autres organisations internationales. Loin de tenir à une seule et unique cause, les récentes difficultés financières

du Mexique avaient été le résultat de divers facteurs, dont l'accroissement du déficit en compte courant financé par des apports de capitaux instables, l'appréciation du taux de change de la monnaie, le financement de projets à long terme au moyen d'instruments à court terme, une adaptation trop lente de la politique financière et des événements politiques imprévus. Le plus important facteur avait été la baisse du niveau de l'épargne nationale et la faiblesse de l'investissement productif ces dernières années. L'économie mexicaine était ainsi devenue vulnérable face à des changements de tendance des flux de capitaux à court terme.

50. Le programme d'ajustement mexicain visait à rétablir la stabilité financière et monétaire, à corriger les déséquilibres des transactions courantes et à conserver la maîtrise de l'inflation. Il comprenait des mesures radicales destinées à renforcer les finances publiques et une stratégie financière devant permettre de compenser la perte des capitaux à court terme. Ce programme avait donné des résultats positifs dans des délais relativement brefs, et les investissements étrangers directs au Mexique avaient repris. Cela montrait que la crise n'était que temporaire : on pouvait s'attendre à un redressement en 1996.

51. Le montage financier fourni au Mexique avait servi dans son intégralité à amortir la dette à court terme et à accroître les réserves en devises du pays. Le taux de change s'était apprécié au cours des six derniers mois, et le taux interbancaire avait considérablement diminué. L'inflation avait également été récemment réduite. De plus, le déficit en compte courant avait été transformé en un excédent, grâce à un accroissement considérable des exportations d'articles manufacturés. La stratégie mise en oeuvre pour obtenir une croissance plus forte et durable s'était aussi appuyée sur des mesures visant à renforcer l'investissement privé et public, ainsi que sur une déréglementation dans l'industrie. Pour que la croissance repose sur des bases solides à l'avenir, il faudrait encourager l'épargne nationale et les investissements nationaux.

52. Le représentant a rappelé que les membres du Groupe de Rio avaient récemment souligné la nécessité de mesures visant à renforcer la confiance des marchés financiers afin d'attirer de nouvelles ressources financières extérieures et de prévenir le risque d'instabilité. Ils avaient toutefois déclaré que l'épargne extérieure ne devait être qu'un complément de l'épargne nationale et qu'un développement ordonné des marchés de capitaux était également essentiel, de même que des mesures pour réduire l'instabilité du système financier international, y compris un accroissement des ressources des institutions financières internationales pour que celles-ci puissent prévenir des crises monétaires et financières.

53. Enfin, il a fait valoir que le problème du chômage dans les pays industrialisés ne pouvait être réglé par la mise en place de nouveaux obstacles au commerce. Un système commercial international ouvert servait les intérêts de tous les pays.

54. Le représentant de l'**Espagne**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit que les conditions étaient désormais réunies d'une croissance plus rapide de l'économie mondiale pour plusieurs années. L'année 1994 avait déjà été marquée par une expansion impressionnante du commerce mondial, et la croissance avait été forte dans de nombreux pays en développement. Les perspectives

en Afrique, qui avait souffert d'une croissance anémique pendant la plus grande partie des années 90, étaient aujourd'hui beaucoup plus encourageantes. Le chômage restait élevé dans l'Union européenne, mais la reprise était en cours, l'inflation était maîtrisée et les déficits budgétaires diminuaient.

55. Suivant en cela les récents travaux réalisés par la Commission européenne sur les causes du chômage élevé en Europe, et les remèdes à ce chômage, le représentant a souscrit à la conclusion énoncée dans le Rapport sur le commerce et le développement, 1995, à savoir que ni le commerce, ni la technologie n'était la principale cause de ce phénomène. Toutefois, l'explication donnée dans le Rapport lui-même quant à la responsabilité de politiques macro-économiques restrictives n'était guère plus convaincante. Il fallait plutôt incriminer les rigidités structurelles du marché du travail et des marchés de produits. Ni un accroissement des dépenses publiques d'infrastructure, ni le protectionnisme n'offrait de solutions, et c'était une triple démarche qu'il fallait poursuivre, portant sur la promotion de la création d'emplois à travers la stabilisation des marchés, sur un accroissement de la compétitivité, et sur la déréglementation des marchés du travail et des marchés de produits.

56. Il fallait porter au crédit des précédentes livraisons du Rapport d'avoir lancé des avertissements concernant les apports de capitaux instables dans les pays en développement. Mais pour ce qui était des conséquences néfastes de ces apports, il fallait blâmer tout autant les décideurs que les investisseurs étrangers. Les apports de capitaux étaient une bonne chose, et ils fournissaient en général une importante contribution à la croissance et au développement. Il fallait donc éviter, pour remédier à l'instabilité financières, de recourir à des mesures de contrôle des mouvements de capitaux, mesures qui étaient inefficaces et inopérantes, et la proposition énoncée dans la livraison de 1995 du Rapport concernant l'application d'une taxe sur les transactions de capitaux internationaux serait inapplicable. Il fallait plutôt user de mesures plus indirectes de lutte contre l'instabilité à court terme. De plus, on pouvait se montrer raisonnablement optimiste quant aux perspectives de l'économie mexicaine en raison de l'amélioration massive de la balance commerciale extérieure de ce pays. D'une manière plus générale, il apparaissait que les prévisions quant aux incidences négatives de la crise mexicaine sur les flux de capitaux dans les pays en développement avaient été exagérées. Les investissements étrangers directs, en particulier, restaient un aspect encourageant des flux de capitaux internationaux vers ces pays.

57. Une dernière question soulevée dans le Rapport, 1995 concernait le niveau historiquement élevé des taux d'intérêt réels. Les causes de ce phénomène étaient nombreuses, mais le principal facteur semblait tenir à des emprunts publics excessifs. Toutefois, la proposition d'appliquer un prélèvement sur la richesse pour remédier à ce problème provoquerait une perte de confiance et une détérioration des résultats économiques globaux. D'une manière plus générale, le représentant a dit que le Rapport consacrait trop d'attention aux problèmes économiques dans les pays industrialisés et négligeait quelque peu les problèmes de commerce et de développement auxquels étaient confrontés les pays en développement.

58. Le représentant du Fonds monétaire international (FMI) a présenté une évaluation positive des perspectives économiques à plus long terme de l'économie mondiale, où une croissance relativement forte et une inflation

maîtrisée pourraient beaucoup contribuer à la solution des problèmes actuels, dont un chômage élevé et des déficits budgétaires excessifs dans les pays industrialisés, et la faiblesse de l'activité économique dans certains pays africains. De plus, la création de l'OMC avait renforcé le cadre institutionnel d'une économie mondiale plus ouverte. C'était toutefois à juste titre que le Rapport sur le commerce et le développement insistait sur la place du chômage dans les préoccupations des décideurs, et la proposition qui était faite de poursuivre une stratégie multiple portant à la fois sur l'offre et sur la demande méritait d'être examinée avec soin.

59. Les pressions à l'ajustement et les réformes structurelles dans une économie mondiale de plus en plus ouverte favorisaient certes la croissance et la convergence, mais provoquaient aussi des perturbations, car l'adoption de technologies nouvelles, la diminution des effectifs employés et la stagnation des salaires devenaient les caractéristiques des industries compétitives sur les marchés internationaux. Le Rapport 1995 suggérait que la meilleure façon de remédier à ces problèmes était d'appliquer des mesures encourageant une expansion de la demande, et en particulier d'accroître l'investissement en abaissant les taux d'intérêt. Mais, ce faisant, les auteurs du Rapport semblaient sous-estimer la vigueur de trois grandes contraintes : celle de la balance des paiements, du fait de l'afflux d'importations dans des économies en expansion; celle de l'inflation, du fait de l'assouplissement de la politique monétaire afin d'encourager l'investissement; et celle des budgets publics, associée à des niveaux déjà excessifs d'endettement public. Le Rapport proposait un prélèvement financier exceptionnel en vue de réduire l'endettement public et d'élargir ainsi la marge de manoeuvre des politiques budgétaires. Mais en raison des incidences profondes et imprévisibles d'un tel prélèvement sur les marchés financiers, aucun gouvernement ne serait enclin à donner suite à cette proposition. De même, l'utilisation de subventions pour encourager la création d'emplois, également proposée dans le Rapport, alourdirait les difficultés budgétaires à un moment où les gouvernements s'efforçaient de contenir ou de réduire leur déficit budgétaire. Malheureusement, la persistance et la résistance du chômage structurel devaient être combattues au moyen de mesures plus prosaïques au niveau micro-économique, dont la formation, l'encouragement à la mobilité de la main-d'oeuvre, le ciblage des indemnités et la flexibilité salariale afin d'encourager l'emploi des jeunes et des chômeurs de longue durée.

60. Le représentant a reconnu que le Rapport offrait une évaluation utile de la récente crise financière mexicaine. En 1994, un certain nombre de facteurs, intérieurs et extérieurs, y compris certaines carences de la politique intérieure, avaient aggravé la position extérieure déjà faible du Mexique, et avaient abouti à une inversion brutale des flux de capitaux. Toutefois, des chiffres récents montraient qu'une grande partie de l'exode initial de capitaux avait été davantage due à des résidents mexicains qu'aux investisseurs étrangers. A ce stade, il était nécessaire de tirer des enseignements valables de la crise mexicaine. Trois aspects en particulier méritaient d'être soulignés. En premier lieu, toute politique devait, aujourd'hui plus que jamais, être avant tout axée sur les données macro-économiques fondamentales et sur une gestion plus responsable, y compris l'acceptation d'une réduction de la marge de manoeuvre. Deuxièmement, bien que les nouveaux marchés restent vulnérables face à des événements extérieurs, il était probable que les investisseurs étrangers arrêteraient leurs décisions et leur choix en fonction des données économiques fondamentales.

Enfin, les efforts de restructuration de la dette extérieure devenaient de plus en plus difficiles en raison du plus large éventail de créanciers dont il fallait obtenir l'accord. La proposition faite dans le Rapport de recourir à des mesures de contrôle des mouvements de capitaux en tant qu'instrument additionnel de gestion relevait d'une conception erronée. Bien qu'il puisse y avoir des raisons à court terme d'adopter de telles mesures, celles-ci étaient presque toujours une source de distorsions, étant en outre peu fiables et inéquitables. Elles risquaient bien plus d'occulter une mauvaise gestion que de renforcer une bonne politique économique.

61. En conclusion, le représentant a recommandé aux pays développés et aux pays en développement de s'en tenir au large consensus de la prudence macro-économique et de l'ouverture sur l'extérieur, ainsi que de la libéralisation intérieure de préférence à un surcroît de mesures expansionnistes et réglementaires.

62. Le représentant de l'Organisation de l'unité africaine a dit que les pays africains et d'autres pays en développement pouvaient tirer quelques enseignements de l'expérience récente des mouvements de capitaux spéculatifs à court terme en Amérique latine, qui s'étaient révélés en cette occasion d'une utilité limitée. La libéralisation économique, destinée à attirer les capitaux étrangers, était également un important élément des programmes d'ajustement structurel dans de nombreux pays africains. Un nombre croissant de pays de la région commençaient d'être considérés comme de "nouveaux marchés". Diverses initiatives, associant un certain nombre d'institutions internationales, avaient été engagées en vue d'attirer des investissements de portefeuille supplémentaires en Afrique, conformément à l'actuelle orthodoxie économique. Ces activités participaient aux efforts déployés pour attirer des flux de capitaux privés de toutes sortes, face à la stagnation des apports de ressources publiques dans les pays africains. Toutefois, le Rapport sur le commerce et le développement ainsi que les exposés informels d'experts avaient montré la nécessité de repenser complètement ces politiques. La CNUCED devait poursuivre ses travaux dans ce domaine, en accordant une attention particulière aux enseignements possibles pour l'Afrique de l'expérience latino-américaine. Cela pourrait aider les gouvernements africains à éviter les effets dangereux des apports de capitaux privés.

63. Le représentant de la Roumanie a fait observer que tous les acteurs de l'économie mondiale étaient extrêmement sensibles aux transformations résultant des politiques macro-économiques actuelles. Tel était le cas en particulier des pays en développement et des pays en transition, qui devaient s'efforcer de parvenir à une stabilité et une croissance économiques dans un environnement mondial qui n'était pas toujours très favorable. Même si l'analyse du Rapport sur le commerce et le développement, 1995 fournissait une base de départ de nature à stimuler les débats du Conseil, les informations et conclusions qu'il contenait se prêtaient à des interprétations divergentes. Son analyse des forces qui sous-tendaient les profondes mutations des politiques économiques était fort instructive, de même que l'accent mis sur les liens entre les politiques d'emploi et l'interdépendance. Cependant, le représentant a tenu également à appeler l'attention sur les incidences de l'application des résultats du Cycle d'Uruguay : le Gouvernement roumain espérait que ceux-ci contribueraient sensiblement à l'amélioration de l'accès aux marchés, à une croissance plus rapide de l'économie mondiale et à

une meilleure intégration des pays en développement et des pays en transition dans le système commercial multilatéral.

64. Complétant l'analyse du Rapport concernant l'Europe centrale et orientale, il a dit que la stratégie suivie par la Roumanie pour parvenir à la stabilité macro-économique commençait à porter ses fruits : le PIB avait progressé de 3,4 % en 1994, tandis que les exportations s'étaient accrues de près de 23 %, le déficit de la balance commerciale étant quatre fois moins élevé qu'en 1993. L'un des succès les plus importants avait été enregistré dans la lutte contre l'inflation, divisée par cinq par rapport à 1993. Ces tendances positives s'étaient renforcées en 1995, les prévisions laissant entrevoir une amélioration des résultats tant pour la croissance que pour l'inflation. Le Gouvernement roumain était résolu à poursuivre sa politique de stabilisation, à donner un nouvel élan à la restructuration industrielle et agricole et à accélérer les privatisations. La Roumanie espérait que, dans une telle entreprise, elle pourrait compter sur l'aide et l'assistance technique de la communauté internationale, notamment d'organisations internationales telles que la CNUCED.

65. Le représentant de l'Argentine a dit que les stratégies concernant la coopération avec les pays en développement et le développement de ces pays devaient être revues à la lumière des réalités contemporaines, qui n'étaient plus celles des décennies précédentes, où on pensait qu'un programme global de coopération permettrait d'améliorer la situation des pays en développement. Il fallait aujourd'hui repenser la stratégie de développement et l'avenir de la CNUCED. La prudence s'imposait dans l'application des politiques couramment préconisées pour abaisser le chômage, car une mauvaise lecture des signaux en matière de flexibilité du travail pouvait avoir des conséquences douloureuses dans les pays en développement. Le message du Rapport sur le commerce et le développement, 1995 était qu'un marché du travail plus flexible contribuerait à réduire le chômage à long terme, mais qu'à court terme, les mesures allant dans ce sens risquaient en fait de créer des problèmes de sous-emploi. Les conclusions des rapports de l'OIT et de l'OCDE, comme celles du Rapport de la CNUCED, montraient que de telles politiques d'assouplissement du marché du travail avaient eu des incidences différentes selon les pays, en fonction de leur environnement macro-économique. Toutefois, la prudence s'imposait également, s'agissant de l'application dans les pays en développement de la recommandation du Rapport sur la stimulation de la demande, en raison des retombées possibles sous la forme d'une relance de l'inflation et de déséquilibres économiques. Cette thèse devrait être confrontée à l'analyse présentée par le représentant du FMI. Il était évident que la mise en oeuvre de mesures commerciales protectionnistes dans les pays développés, loin de contribuer à résoudre le problème du chômage, y aggraverait au contraire la situation du marché du travail.

66. Le Rapport semblait quelque peu sous-estimer l'ampleur des réformes entreprises en Amérique latine, ainsi que les différences entre les efforts de réforme engagés. L'Argentine avait réussi à inverser la croissance négative et la forte inflation de la période 1981-1990, à atteindre une croissance positive de 7,9 % par an entre 1991 et 1994, et à ramener l'inflation à un taux moyen de 4 % en 1994. Les réformes comprenaient un rééquilibrage du budget, l'ouverture de l'économie, la privatisation du secteur public et la déréglementation du secteur privé. La discussion dans le Rapport portait sur la capacité de cette politique d'inverser le type de situation qui s'était

produit en décembre 1994. C'était manifestement le cas en Argentine, malgré les observations faites dans le Rapport et les doutes que ce document projetait aujourd'hui sur l'avenir.

67. Le représentant a également contesté certaines statistiques figurant dans le Rapport et a fait observer que le modèle économique argentin n'était pas aussi fragile et vulnérable que celui-ci donnait à l'entendre. Concernant la faiblesse des taux d'investissement intérieur, les périodes citées dans le Rapport - à savoir 1984-1989 et 1990-1992 - n'étaient pas, à maints égards, comparables, premièrement parce que l'une comptait six années et l'autre trois seulement, et deuxièmement parce que ces deux périodes avaient été des périodes d'hyperinflation. On obtiendrait des taux tout à fait différents si l'on prenait la période 1991-1994. Dans l'analyse de ce que le secrétariat présentait comme la vulnérabilité du modèle latino-américain - la prétendue dépendance à l'égard des flux de capitaux à court terme - les chiffres pour l'Argentine dans le tableau 12, qui indiquaient des désinvestissements nets de portefeuille en 1992/1993 de neuf milliards de dollars, étaient faux. Dans un rapport de juin 1995, la Banque mondiale donnait un chiffre de dix milliards de dollars d'entrées de capitaux, alors que le Rapport mentionnait neuf milliards de dollars de sorties. Cet écart de chiffres, dans un document qui était distribué dans le monde entier, donnait une information fautive et dangereuse à la communauté financière internationale, car il jetait des doutes soit sur la crédibilité des chiffres du secrétariat, soit sur la situation réelle en Argentine. Une source nationale, la *Caja de Valores Argentina*, confirmait bel et bien un accroissement de 6,4 milliards de dollars au cours des trois derniers trimestres de 1993. Le Rapport indiquait également que le marché brésilien avait absorbé 50 % de la croissance des exportations argentines en 1995, alors que des données récentes, qui faisaient état d'un accroissement de 45,5 % pour les sept premiers mois de l'année, confirmaient que les exportations à destination du MERCOSUR, qui comprenait également le Paraguay et l'Uruguay, n'avaient représenté que 3,5 milliards de dollars sur un total de 12,4 milliards de dollars. Il semblait donc difficile d'affirmer qu'aujourd'hui plus de 25 % des exportations argentines étaient destinées au Brésil. Toutefois, la stabilité avait été rétablie grâce à la réduction du déficit budgétaire, moyennant une compression des dépenses et un relèvement des impôts, et au dispositif de sécurité mis en place par la Banque centrale pour les dépôts bancaires afin de freiner les retraits de fonds du système bancaire.

68. Concernant ce qui était dit à la page 90 du Rapport, la principale question pour l'Argentine était de savoir quel niveau de chômage serait nécessaire pour améliorer la compétitivité, étant entendu qu'elle avait exclu la possibilité de recourir à ce qui était normalement l'instrument le plus efficace à cet égard. A ce sujet, le représentant a fait trois observations. Premièrement, il existait effectivement un chômage élevé, dû à différentes raisons, mais qui était fondamentalement une conséquence des réformes - déréglementation, privatisation, transformation de l'appareil de production. Comme au Chili, la situation se rétablirait certainement bientôt, car les données macro-économiques fondamentales étaient bonnes et les investissements vigoureux. Deuxièmement, recommander comme seule option une dévaluation - dans un pays qui avait ramené son inflation de 3 500 % à un niveau actuel de seulement 4 %, qui avait enregistré un taux annuel de croissance de près de 8 % au cours des quatre dernières années et pour qui on prévoyait encore un taux de 3 % en dépit de la crise mexicaine, qui possédait des réserves

évaluées à 14 milliards de dollars et dont les exportations progressaient à un taux annuel moyen de 45 % - était une erreur non seulement économique, mais aussi politique. Troisièmement, les principales incidences de la crise mexicaine concernaient davantage la politique budgétaire que des sorties de capitaux. Pour corriger la situation, le Gouvernement argentin avait adopté un ensemble de mesures - réduction de salaires, hausse de la TVA, accélération de la privatisation des services publics de distribution. Simultanément, la Banque centrale avait mis en place un dispositif de sécurité concernant les dépôts bancaires afin de freiner les retraits de fonds. Ainsi, le taux d'inflation avait été maintenu en dessous de 4 % et, parallèlement, les dépôts bancaires, qui étaient tombés de 45,4 milliards de dollars en novembre 1994 à 37,6 milliards de dollars en avril 1995, étaient aujourd'hui remontés à un niveau de 42 milliards de dollars. On pouvait donc confirmer, à ce stade, que la vulnérabilité du modèle en cas de crise extérieure avait été démentie par la réalité.

69. A cet égard, les succès économiques résultaient directement de la mise en oeuvre d'un plan de convertibilité qui interdisait la création de monnaie non garantie par des devises étrangères, d'où le maintien d'une parité constante entre le peso et le dollar des Etats-Unis, et qui empêchait la Banque centrale de prêter ou d'avancer des fonds au gouvernement. Le succès de cette politique démentait de façon éclatante les affirmations présentées dans de précédents Rapports sur l'appréciation du taux de change et les déficits en compte courant. Cette politique était la seule possible après 40 années d'une inflation annuelle moyenne de 40 % et deux chocs hyperinflationnistes. Ce succès avait entraîné le rapatriement de 25 à 30 milliards de dollars environ de capitaux détenus par des Argentins, ce qui avait permis à l'Argentine de poursuivre sa croissance et en même temps d'obtenir un accès aux marchés financiers d'un niveau équivalent à celui de nombreux pays développés.

70. Le représentant de la **Bolivie** a rappelé que les dix années écoulées avaient été marquées dans son pays par un processus d'ajustement structurel et l'ouverture de l'économie à l'initiative privée. Des succès avaient été remportés dans la maîtrise des dépenses publiques, l'élimination de l'hyperinflation et la relance de l'économie. La Bolivie était un exemple pour l'Amérique latine du point de vue de la maîtrise de variables macro-économiques, mais elle ne se satisfaisait pas de la persistance d'un chômage élevé. L'inflation - qui avait pu atteindre un niveau de 27 000 % par an - avait été ramenée à 8 %, chiffre qui s'accompagnait d'une croissance économique de 4 %.

71. Le chômage ne pouvait être résorbé qu'en tirant pleinement parti des nouvelles modalités de libre-échange dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. Le libre-échange permettrait d'accroître la production et les exportations et d'encourager la création d'emplois grâce à la diversification des exportations. Un système juridique bien défini et la stabilité sociale étaient indispensables pour attirer les investissements étrangers et bénéficier de transferts de technologie. La capitalisation des principales entreprises publiques avait procuré d'importants avantages économiques à la Bolivie.

72. La mondialisation de l'économie internationale était étroitement liée à la circulation internationale des moyens de financement et des investissements. Ces dernières années, des efforts considérables avaient été déployés pour ouvrir les marchés aux flux de capitaux. Il était donc paradoxal que le thème de la maîtrise et de la réglementation des flux financiers internationaux surgisse au moment même où il s'avérait nécessaire d'attirer de vastes quantités de capitaux pour encourager le commerce et le développement. L'attention portée à ce thème s'était renforcée du fait de la crise financière traversée par certaines banques et des répercussions de la crise mexicaine. Les récents flux financiers différaient des entrées de capitaux enregistrées en Amérique latine dans les années 70, en ce sens qu'ils ne revêtaient pas la forme de prêts bancaires ou d'une aide bilatérale. Ils consistaient en grande partie en investissements provenant de fonds communs de placement, de caisses de retraite et de sociétés d'assurance.

73. Après la crise de la dette des années 80, l'Amérique latine redevenait intéressante pour les investisseurs étrangers de portefeuille. Cela était dû au fait que les taux d'intérêt avaient sensiblement baissé dans les années 90 aux Etats-Unis et dans d'autres pays industrialisés, alors qu'ils restaient élevés sur les nouveaux marchés. La Bolivie n'avait pas été touchée par la récente crise financière, étant dépourvue de marché de capitaux. La capitalisation des entreprises publiques avait au contraire permis un accroissement rapide des investissements étrangers directs. Cependant, le problème du trafic de drogue avait nui à la stabilité sociale du pays, élément indispensable pour l'investissement étranger. Vu que l'expansion économique passait par des apports de capitaux extérieurs, une action internationale décisive s'imposait pour lutter contre les activités des trafiquants de drogue. L'origine de ce problème se situait au-delà des frontières du pays, dans la demande des consommateurs et dans les facilités d'accès aux produits chimiques indispensables à la production de stupéfiants. La Bolivie avait proposé la convocation d'une réunion des pays touchés par la production, le commerce et la consommation de drogues.

74. Le représentant de la Suisse a déclaré que l'interdépendance allait de pair avec la mondialisation des marchés, qui devait profiter à tous les pays de manière équitable. A la neuvième session de la Conférence, il faudrait définir le rôle de la CNUCED pour lui permettre d'aider les pays en développement et ceux dont l'économie était en transition à s'intégrer dans le système commercial mondial. Pour la Suisse, le principal message du Rapport sur le commerce et le développement, 1995 était le suivant : la cause du chômage dans les pays développés ne résidait pas dans le commerce, qui contribuait au contraire à la création d'emplois au Nord comme au Sud. Il fallait donc lutter contre le chômage par des moyens autres que le recours à des obstacles au commerce. Cela dit, la délégation suisse aurait souhaité que l'analyse figurant dans le Rapport se concentre davantage sur le développement. Le représentant s'est demandé s'il était dans l'intérêt de la CNUCED de consacrer ses ressources limitées aux problèmes du Nord, alors que ceux-ci étaient déjà analysés à l'OCDE et dans les pays développés eux-mêmes.

75. La Suisse ne souscrivait pas à la solution proposée dans le Rapport pour faire face au problème du chômage dans le Nord. Elle contestait en particulier l'opinion selon laquelle le chômage observé dans les pays industrialisés résultait de politiques monétaires restrictives. Il tenait plutôt à

des rigidités structurelles qui empêchaient les économies de s'adapter à un nouvel environnement marqué par la mondialisation et la libéralisation des marchés. L'instabilité des flux de capitaux semblait être davantage une réaction à des politiques économiques inadéquates et aux insuffisances des données fondamentales qu'une conséquence de la spéculation. Plutôt que d'essayer de traiter des symptômes, l'action gouvernementale devait être axée sur les causes. Le Gouvernement suisse reconnaissait que des flux spéculatifs pouvaient limiter la marge de manoeuvre des politiques macro-économiques, mais était relativement favorable à un tel état de choses, le marché imposant ainsi une discipline aux pouvoirs publics.

76. Tout en admettant qu'un dispositif de régulation financière permettant de limiter les risques systémiques puisse se justifier, le représentant s'est néanmoins demandé s'il était nécessaire d'aller jusqu'à taxer les flux de capitaux. La Suisse considérait la "taxe Tobin" comme une proposition irréaliste, tant en raison de difficultés pratiques que parce qu'elle était peu susceptible d'être acceptée par l'ensemble des places financières, une telle acceptation étant la condition sine qua non du succès de son application. Quant à l'idée d'un impôt exceptionnel sur la richesse pour réduire la dette publique, la Suisse pensait qu'elle aurait des effets néfastes sur la confiance que les investisseurs et les citoyens avaient dans leur gouvernement.

77. Enfin, si les débats du Conseil du commerce et du développement n'avaient pas l'impact politique qu'ils devraient avoir, cela était dû principalement à la publication tardive du Rapport sur le commerce et le développement. La diffusion des versions traduites souffrait des retards excessifs. La version anglaise elle-même n'avait été distribuée que quatre semaines avant la session du Conseil. Le Rapport devait être distribué dans toutes les langues au moins deux, voire trois mois avant que le Conseil ne se réunisse. Cela signifiait que son thème principal devait être défini au moins un an auparavant. La Suisse appuyait la proposition faite par les pays du Groupe latino-américain et caraïbe de revoir la structure du Rapport, et en particulier d'y insérer une conclusion contenant des suggestions sur les activités futures de la CNUCED. Le débat sur le Rapport serait plus constructif s'il se concentrait sur un sujet arrêté par les Etats membres en fonction de leurs besoins et de leurs attentes.

78. Le représentant du Pakistan a dit que la mondialisation et la libéralisation avaient accentué l'interdépendance entre les pays, le Sud dépendant du Nord pour les capitaux, la technologie et ses marchés d'exportation, le Nord dépendant du Sud pour la main-d'oeuvre, les matières premières et pareillement pour ses marchés d'exportation. Elles avaient en outre soulevé des questions concernant le développement durable et la stabilité de la croissance économique dans les pays en développement. Il convenait de distinguer deux groupes de pays en développement. Un certain nombre de ces pays avaient réussi à atteindre des taux de croissance élevés, à réduire la pauvreté et à réaliser un progrès industriel et technologique notable. Ils avaient bénéficié d'un accès assez large aux marchés des pays industriels et de ressources financières, ainsi que d'un transfert de technologie dans des industries de pointe, soit directement soit par le biais d'investissements étrangers à long terme. Dans un grand nombre de pays en développement, en revanche, la croissance avait été lente, leur accès aux marchés des pays industriels, au financement et à la technologie avait été

limité, et beaucoup avaient enregistré des taux d'accroissement démographique élevés qui avaient aggravé les difficultés sociales. Les pays les moins avancés, en particulier, avaient connu une croissance faible ou négative, du fait de la détérioration des termes de l'échange, d'une aide au développement réduite, d'un endettement croissant, de la sécheresse et de la désertification, ainsi que de troubles politiques.

79. Il était admis que le commerce était le moteur de la croissance, mais il dépendait d'un accès effectif aux marchés. C'est dire que les pays en développement avaient besoin d'un accès aux marchés à la fois dans les pays industriels et dans les pays de l'Asie de l'Est, y compris d'une suppression des mesures protectionnistes existantes des pays développés dans les secteurs où les pays en développement possédaient un avantage comparatif. Un protectionnisme persistant dans certains secteurs - agriculture, textiles, etc. - dans les pays développés avait pour conséquence de renchérir les produits pour les consommateurs et d'accroître les impôts pour le financement des subventions dans ces pays et de freiner les taux de croissance dans les pays en développement. Il faudrait surveiller de près les effets des blocs commerciaux régionaux, appliquer des accords de stabilisation des prix des produits de base et des mesures compensatoires, et trouver des solutions au problème de la dette des pays lourdement endettés. On ne pouvait que déplorer que les flux d'APD vers les pays en développement aient dans de nombreux cas diminué. Les institutions du système des Nations Unies, en particulier, avaient notamment réduit leur assistance opérationnelle. Il conviendrait d'améliorer la capacité des pays en développement de contrôler les mouvements de capitaux à court terme et d'isoler de l'instabilité financière internationale la gestion des taux de change et la conduite des politiques monétaires et budgétaires. Il conviendrait en outre d'encourager la libre circulation des personnes physiques, gage d'un marché mondial du travail plus efficace.

80. La réalité de l'interdépendance imposait de renforcer la coopération internationale concernant l'élaboration et l'application des politiques économiques des pays développés et des pays en développement afin d'accroître la pertinence, la cohérence et l'efficacité de ces politiques. On pourrait à cet égard accorder une certaine attention à la suggestion présentée dans le document de synthèse du Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale sur l'Agenda pour le développement. La création d'une économie globale supposait qu'il n'y ait pas de clubs exclusifs, que ce soit au Nord, au Sud, à l'Est ou à l'Ouest. La CNUCED pouvait jouer un rôle important en mettant en place une nouvelle structure de coopération pour le développement au sein de la communauté internationale.

81. Le représentant de la **Bulgarie** a dit que l'expérience que son pays avait acquise des réformes économiques confirmait la plupart des conclusions du Rapport sur le commerce et le développement, 1995 pour d'autres pays. En ce qui concernait le commerce international et l'emploi dans les pays avancés, les répercussions sur le développement des pays en transition étaient semblables à celles que les pays en développement constataient. La stabilité financière était tout aussi décisive pour les pays en transition. Par suite des effets déflationnistes de cinq années de transformation économique, les pressions en faveur de mesures protectionnistes s'accroissaient actuellement en Bulgarie. La politique commerciale et économique avait donc pour but de parvenir à un équilibre extérieur par une industrialisation tournée

vers l'exportation. Le processus de réforme avait encore progressé en Bulgarie et le pays avait fait des efforts notables pour s'insérer dans les structures économiques européennes et mondiales. Toutefois, les sanctions commerciales de l'ONU contre l'ex-République de Yougoslavie avaient en matière économique des effets préjudiciables pour toute la région des Balkans. Elles aggravaient considérablement la crise économique, déprimaient la production et réduisaient l'emploi dans les pays limitrophes en faisant obstacle aux communications et aux transports, en faussant les échanges, en décourageant les investissements étrangers et en favorisant le marché noir, le commerce illégal et le crime international. Les pertes directes et indirectes découlant des sanctions étaient difficiles à chiffrer avec précision, mais elles étaient énormes comparées à celles qui résultaient des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce. Les populations de pays qui n'avaient pas été consultés quant à l'imposition de ces sanctions devaient payer un prix aussi élevé qu'il l'était pour le pays visé. Le secrétariat de la CNUCED devrait, dans ses études économiques, examiner les conséquences commerciales de ces mesures politiques.

82. La représentante de l'**Inde** a dit que la CNUCED, en tant que principale institution économique du système des Nations Unies, jouait un rôle essentiel dans le traitement intégré du développement. Le Conseil du commerce et du développement, en tant qu'organe exécutif et directeur de la CNUCED, était le seul organisme qui ait vocation à traiter des problèmes de l'interdépendance, et la brièveté de la session en cours ne devrait pas faire précédent.

83. La décennie écoulée avait été marquée par la suppression d'obstacles économiques, mais aussi par l'instabilité croissante des flux de capitaux et des taux de change. Il fallait donc une coopération Nord-Sud régénérée et des mécanismes nouveaux pour stabiliser les courants de capitaux afin de porter à leur maximum les avantages de la mondialisation et de la libéralisation pour les pays en développement. Selon une étude récente de l'OCDE, la dislocation structurelle provoquée dans les pays développés par la concurrence des pays à bas salaires perdait de son importance à mesure que la part des industries de faible technicité dans l'emploi industriel total des pays de l'OCDE diminuait. Les apports d'investissements étrangers directs dans les pays en développement étaient modestes en comparaison de l'épargne des pays de l'OCDE, et ne détournaient pas d'investissements productifs au détriment de ces derniers. Les coûts que la protection de l'emploi par le biais de restrictions au commerce entraînait pour les consommateurs et les travailleurs étaient extrêmement élevés, car les pays développés et les pays en développement perdaient le profit de leur avantage comparatif. La création d'emplois plus nombreux au Nord et au Sud passait par un accroissement de l'épargne, une nouvelle allocation DTS et des politiques macro-économiques saines. La représentante estimait que le Rapport sur le commerce et le développement, 1995 n'éclairait absolument pas le problème du chômage et du sous-emploi dans les pays du Sud, qui était bien enraciné et étroitement lié à la pauvreté. En Inde même, le nombre de chômeurs était voisin de celui de tous les pays développés considérés ensemble. Des normes de travail plus strictes ne sauraient être appliquées et respectées que dans une faible partie de l'économie des pays en développement, où la priorité allait à la création d'emplois, à la mise en place d'une infrastructure sociale et à l'accélération de la croissance. La CNUCED devrait s'occuper en particulier du développement des petites et moyennes entreprises, qui contribuaient beaucoup à la hausse des niveaux de vie, à la formation de capital local et à l'accroissement de la productivité.

84. En Inde, la croissance s'était accélérée depuis quelques années, sous l'effet d'une large expansion industrielle. Les exportations de biens et de services augmentaient rapidement, mais le déficit budgétaire, les pressions inflationnistes et une infrastructure insuffisante demeuraient une source de difficultés. La politique économique était maintenant centrée sur les problèmes sociaux et l'atténuation de la pauvreté.

85. La CNUCED devrait étudier d'autres modes de développement, à l'intérieur des paramètres généraux acceptés par la plupart des pays en développement, donner un élan nouveau à ses travaux sur les politiques de transfert de technologie et réactiver le Comité spécial des préférences. Elle devrait avoir vocation à favoriser des consensus sur des problèmes de politique commerciale et économique avant qu'ils ne fassent l'objet de négociations à l'OMC ou ailleurs, et elle devrait analyser un certain nombre de sujets qui lui seraient suggérés aux fins d'un débat ultérieur dans le cadre de l'OMC. Elle aiderait ainsi beaucoup de pays en développement à participer plus efficacement aux négociations internationales.

86. Le représentant de la République islamique d'Iran a déclaré que les enjeux de l'économie mondiale devraient inciter la communauté internationale à rechercher de nouveaux modèles d'interdépendance. La CNUCED devrait aider les pays en développement à renforcer l'interdépendance économique, compte tenu de leurs conditions particulières. Tandis que le Nord avait émergé de la récession, les pays en développement restaient en proie à l'inflation et au chômage. Menacée par les tendances protectionnistes, la mondialisation était également entravée par la pauvreté. La CNUCED et d'autres organes des Nations Unies devraient aussi lancer des projets qui soient profitables au développement à l'échelle mondiale et régionale.

87. Le représentant a souscrit à l'avis, exprimé dans le Rapport sur le commerce et le développement, 1995, que l'imputation du chômage dans le Nord aux exportations provenant du Sud était inexacte et propre à susciter des divisions, car elle risquait de déclencher des initiatives du Nord qui pourraient porter atteinte aux accords de l'OMC. La mondialisation offrait au Nord de nouvelles chances de commerce. La grande masse des exportations en provenance du Sud résultait de la pénétration croissante des sociétés multinationales sur les marchés internationaux. Les craintes quant à l'ampleur des exportations d'articles manufacturés locaux du Sud vers le Nord et quant à leurs incidences sur le chômage dans le Nord étaient infondées et devaient être distinguées des conséquences des activités mondiales des entités originaires du Nord et des principaux opérateurs sur les marchés internationaux. Des éléments relevant du processus de mondialisation et de libéralisation dont la dynamique s'était accélérée depuis les années 80 et qui avaient élargi l'emprise mondiale du Nord en termes d'accès aux marchés et d'exploitation de ressources à bas prix (terres, main-d'oeuvre et matières premières) devraient être intégrés dans la réflexion de la communauté internationale. Le Cycle d'Uruguay avait renforcé la tendance à la libéralisation, mais devrait absorber aussi les pays en développement dans son cadre multilatéral. Le représentant a ajouté que son pays offrait des couloirs d'accès aux pays enclavés d'Asie centrale et qu'il avait l'intention de développer ces couloirs et d'autres installations, compte tenu de tous les facteurs socio-économiques, environnementaux et techniques en jeu. Il conviendrait d'accroître la capacité de la CNUCED de contribuer à cette entreprise.

88. Enfin, le représentant a appelé l'attention sur la nécessité de réformer le Fonds commun pour les produits de base, qui était financé en partie par son pays et par l'OPEP.

89. Le représentant de **Cuba** a constaté des disparités grandissantes de croissance économique entre les différentes régions en développement. Il était simpliste, voire dangereux, d'imputer le chômage et les bas salaires dans les pays industriels à la libéralisation des échanges et des investissements internationaux. Les critères de sélection du Club de Paris limitaient la possibilité de nombreux pays en développement de renégocier leur dette extérieure. Afin de faire face à leurs obligations de service de la dette, les pays en développement devaient prendre des mesures pour augmenter leurs recettes d'exportation. Le représentant considérait en outre que les produits financiers dérivés n'avaient eu qu'un intérêt limité pour beaucoup de pays en développement et pays en transition. Afin de mieux profiter des marchés à terme et des marchés d'options, les pays en développement avaient besoin de ressources financières et technologiques, ainsi que d'une formation suffisante. La CNUCED pourrait leur être d'un grand secours à cet égard.

90. Il fallait de nouveaux mécanismes pour dédommager les pays en développement de la dégradation de leur régime spécial à la suite du Cycle d'Uruguay. Cuba était menacé de restrictions commerciales coercitives unilatérales qui allaient à l'encontre des règles et principes du commerce international. Le pays traversait actuellement une phase de transformation économique et cherchait à accroître la contribution des capitaux étrangers à son activité économique.

91. Enfin, le représentant a dit qu'une interdépendance accrue des pays et des différents secteurs économiques exigeait une coordination des politiques entre tous les pays, dont aucun ne serait exclu. Il faudrait s'attacher en priorité à résoudre les graves problèmes des pays en développement, ce qui profiterait aussi aux pays développés. La CNUCED pouvait et devait jouer un rôle important dans le processus de mondialisation et devrait donc sortir renforcée de la neuvième session de la Conférence.

92. Le porte-parole du **Groupe africain** (Côte d'Ivoire) s'est déclaré satisfait, en général, du Rapport sur le commerce et le développement, 1995. Il déplorait toutefois qu'il n'y soit pas fait tout spécialement mention des nombreux problèmes qui se posaient à l'Afrique, d'autant que ce continent accueillerait bientôt la neuvième session de la Conférence. Ce qui était encourageant, c'était que les pays africains avaient récemment fait la preuve de leur bonne volonté de prendre des mesures, souvent impopulaires, pour venir à bout de leurs problèmes économiques. Bien que plusieurs gouvernements aient procédé à de vastes réformes économiques et politiques, avec un certain succès, l'économie des pays africains demeurait extrêmement fragile. Il était donc important que la CNUCED oriente davantage ses travaux vers la recherche de solutions durables aux problèmes économiques et sociaux de l'Afrique.

93. Le représentant de la **Fédération de Russie** s'est déclaré particulièrement intéressé par le traitement, dans le Rapport sur le commerce et le développement, 1995, de questions nouvelles telles que les crises financières, la dette et les relations entre l'emploi et le commerce international. Toutefois, une distribution moins tardive du Rapport et sa publication dans toutes les langues de l'ONU auraient laissé plus de temps pour en analyser

le contenu. Le représentant avait apprécié tout spécialement l'exposé sur les courants financiers internationaux par rapport à la crise qui avait secoué le Mexique et il a souligné l'importance d'un contrôle de l'Etat sur les apports financiers puisqu'ils comportaient fréquemment une forte composante spéculative. Alors que le FMI avait maintenant admis qu'un contrôle public des apports de capitaux à court terme était souhaitable, la CNUCED était allée plus loin et mettait en lumière également l'intérêt d'un contrôle des apports de capitaux à long terme. La débâcle de la Barings Bank devrait conduire à repenser à l'échelle mondiale les politiques relatives aux marchés à terme. Le représentant a attiré l'attention sur l'analyse par la CNUCED de la possibilité d'éviter les catastrophes financières dans le contexte de l'appel lancé par le Groupe des Sept, qui avait préconisé un renforcement de la coordination en matière de règles prudentielles. La création de marchés financiers en vue d'attirer les capitaux étrangers était un artifice propre à déclencher la spéculation et nuirait à l'intégrité du système financier mondial.

94. Concernant les recommandations de la CNUCED relatives à la dette extérieure des pays en développement envers les créanciers publics et les organisations internationales, le représentant a noté que l'idée de vendre, à cet effet, une partie des réserves d'or du FMI n'avait pas eu l'appui du Groupe des Sept. Il a souligné l'importance de l'analyse faite de la position de la Fédération de Russie à la fois comme créancier et comme débiteur. Il partageait l'avis que la solution du problème du chômage ne devrait pas passer par des mesures protectionnistes. Il a également noté que le Rapport traitait uniquement du chômage dans le Nord. De plus, des sujets tels que les effets de la conversion et de la réduction des dépenses militaires sur le chômage n'y étaient pas abordés. Enfin, le Rapport faisait une place disproportionnée aux pays développés à économie de marché et ne traitait pas suffisamment des pays en transition.

95. Passant à l'état des réformes dans la Fédération de Russie, le représentant a dit que la création de mécanismes de marché à travers la libéralisation des prix et des échanges, la convertibilité, un taux de change unifié du rouble et un programme massif de privatisations couvrant maintenant les deux tiers du PIB, en étaient jusqu'ici les principales réalisations. Il y avait aussi des signes encourageants de stabilisation financière. Une marge relativement étroite avait été imposée aux fluctuations des taux de change. Les prochaines étapes des réformes consisteraient à consolider les institutions de marché et à stimuler les investissements aussi bien intérieurs qu'étrangers. La Fédération de Russie souhaitait aussi s'insérer pleinement dans le système commercial international. L'accession à l'OMC serait un pas important dans cette direction.

96. La représentante de l'Australie a dit que le Rapport sur le commerce et le développement, 1995 ouvrait des perspectives encourageantes sur une série de questions à la base de l'interdépendance, en particulier celles qui concernaient les liaisons entre le développement, les courants financiers internationaux, la libéralisation des échanges, la croissance durable et l'emploi. Elle a demandé que le Rapport soit à l'avenir distribué plus tôt, afin que les administrations centrales aient plus de temps pour l'étudier avant la réunion du Conseil.

97. Passant à l'idée que l'Australie se faisait de l'emploi, elle a expliqué que les réformes structurelles avaient joué un rôle décisif dans la croissance continue de l'emploi dans le pays. Une reprise cyclique normale ne pouvait répondre à tous les problèmes du chômage en Australie. L'expansion de la capacité de production était indispensable pour accélérer les taux de croissance. Le pays avait conçu une stratégie globale d'ajustement structurel, suscitant plus de concurrence sur les marchés de produits, assurant une utilisation plus efficace des capitaux, améliorant la flexibilité du marché du travail et renforçant les compétences de la main-d'oeuvre. Un objectif particulièrement important de la politique australienne était de remettre au travail les chômeurs de longue durée. L'Australie avait donc récemment lancé une grande initiative pour l'emploi, avec le slogan "la nation au travail", qui consistait essentiellement en une stratégie à dimensions multiples fondée sur l'étude de l'OCDE relative à l'emploi. Ce vaste programme quadriennal avait pour but d'accroître les possibilités de formation et de réintégrer les chômeurs, particulièrement les chômeurs de longue durée, dans la main-d'oeuvre active. Les résultats de la première année indiquaient que le programme répondait aux attentes initiales. Trois cent quatre vingt mille emplois nouveaux avaient été créés, le taux de chômage avait été ramené à 8,2 % et le chômage de longue durée avait diminué de 8,3 %.

98. Le représentant du Third World Network a félicité les auteurs du Rapport sur le commerce et le développement, 1995 d'en avoir maintenu l'excellente réputation d'une analyse claire et impartiale de l'économie mondiale et d'avoir été prêts à formuler des propositions novatrices, même si elles allaient à l'encontre des théories classiques. Bien que nombre de ses propositions semblent prêter à controverse, le Rapport avait très souvent présenté, face aux problèmes en suspens, des solutions qui n'avaient d'abord été repoussées que pour être ultérieurement acceptées par d'autres organismes internationaux. A ce propos, le représentant a tout particulièrement souligné les propositions de la CNUCED relatives à l'allégement de la dette des pays en développement. Une évolution analogue semblait se dessiner quant aux propositions concernant les contrôles des capitaux dans les pays en développement. Bien que rejetées sans ambages avant la crise du Mexique, ces mesures retenaient maintenant davantage l'attention, tout récemment celle du FMI. Si ces contrôles étaient effectivement inopérants, il fallait se demander pourquoi les pays de l'OCDE y avaient si souvent recours. En raison des difficultés que l'Afrique connaissait de longue date, le représentant a suggéré qu'un Rapport futur traite des problèmes économiques du continent africain.

99. Notant que la mondialisation était un thème de la neuvième session de la Conférence, il a exprimé l'espoir qu'elle ferait l'objet d'une analyse approfondie comme celle qui figurait dans le Rapport. Bien qu'elle puisse donner l'impression contraire, la mondialisation était un processus social fondé sur les orientations retenues par les gouvernements et sur les décisions stratégiques des entreprises. Elle ne devait pas servir d'alibi à des échecs de politiques à l'échelle nationale et internationale. En outre, il fallait se demander si elle contraignait les pays en développement à échanger des gains limités d'efficacité contre une forme nouvelle d'assujettissement colonial.

100. En conclusion, le représentant a appelé l'attention sur les activités des mouvements récemment apparus au niveau des communautés locales dans le tiers monde.

101. Le représentant de la Slovaquie a noté que de nombreux problèmes importants restaient à résoudre dans les pays d'Europe centrale et orientale, de sorte que l'attention devrait continuer à être centrée sur le processus de transition. Il était essentiel de maintenir ou, mieux encore, d'accroître l'assistance à ces pays pour faciliter cette évolution. La restructuration en Slovaquie en 1994 et pendant le premier semestre de 1995 avait démontré la capacité du pays de résoudre les problèmes qu'il rencontrait. La restructuration pour les pays en transition requérait non seulement des changements dans la production, mais aussi la promotion d'exportations ayant une forte valeur ajoutée et le renforcement des liens avec des pays situés dans la région et au-delà. L'évolution généralement favorable des indices macro-économiques de la Slovaquie, ces derniers temps, était due à la reprise de la production industrielle et des services, notamment du secteur bancaire et financier, et à l'essor du commerce extérieur. Les statistiques rendaient également compte de l'influence positive du secteur privé sur la croissance économique. Exprimant sa conviction que le secrétariat et le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED pouvaient apporter à la Slovaquie une aide pratique quant aux orientations à suivre, le représentant a déclaré que son pays participerait activement à la préparation de la neuvième session de la Conférence.

102. Le représentant de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) a déclaré que la globalisation actuelle du monde influençait fortement la vie des travailleurs et de leurs familles. La concurrence mondiale s'intensifiait, d'où une insécurité plus grande pour les économies développées, une inégalité croissante des revenus à l'intérieur des pays et entre eux, enfin une pauvreté accrue dans les pays en développement. Les violations flagrantes des droits syndicaux persistaient, de même que la non-reconnaissance des droits sociaux et des droits des travailleurs énoncés dans les conventions de l'OIT.

103. Le Rapport sur le commerce et le développement, 1995 mettait bien en évidence les caractéristiques alarmantes de l'économie mondiale et énonçait quelques propositions et suggestions constructives aux fins d'examen par la communauté internationale. Etant donné l'effet paralysant de la dette multilatérale sur les pays en développement constaté dans le Rapport de cette année, le représentant a renouvelé l'appel de la CISL en faveur d'une annulation de la dette des pays en développement. Il était regrettable que les avertissements répétés de la CNUCED prévoyant que l'afflux de capitaux vers l'Amérique latine allait fatalement se tarir n'aient pas été entendus avant la crise du Mexique. La réforme du système financier international n'avait que trop tardé. La CISL appuyait les appels lancés en vue de l'institution d'un impôt sur les changes frappant la spéculation à court terme, dont le produit servirait à renforcer l'aide aux pays en développement, ainsi que d'une meilleure surveillance des politiques budgétaires et monétaires dans les principaux pays à déficit et à excédent, et d'une coordination plus étroite des politiques de croissance.

104. L'ONU avait des obligations de longue date envers les objectifs du plein emploi et de normes de travail plus strictes, réaffirmés récemment au Sommet mondial pour le développement social à Copenhague. La CISL pensait qu'il était possible, par le dialogue et le débat, de trouver un moyen d'avancer vers le double objectif d'un système commercial ouvert et du respect des droits de l'homme sur les lieux de travail. On ne saurait laisser aux forces du marché

le soin de remédier au fléau du chômage. Malgré l'assouplissement croissant du marché du travail pendant la dernière décennie, le rythme de la création d'emplois était resté faible.

105. Répondant à des questions soulevées au cours du débat sur l'interdépendance, le Directeur de la Division de l'interdépendance globale a reconnu que les documents auraient dû être mis à la disposition des délégations six semaines avant le début de la session et que la distribution du Rapport sur le commerce et le développement avait été retardée cette année. Quant au souhait exprimé par quelques délégations que le Rapport soit disponible dans toutes les langues officielles quelques mois avant la session d'automne du Conseil, il a souligné que cela posait des problèmes complexes qui méritaient ample réflexion. Pour ce qui était de la suggestion qui avait été faite de regrouper les recommandations du Rapport et d'en prévoir un suivi approprié, il a dit que l'Aperçu général offrait bel et bien un résumé des recommandations du Rapport et que le secrétariat réalisait des activités qui constituaient un suivi de ces recommandations, dont un exemple était les travaux supplémentaires consacrés à l'expérience de développement des pays d'Asie, qui avait été un thème important du Rapport de 1994. Concernant le prétendu déséquilibre des thèmes abordés dans le Rapport, il a dit qu'une autre publication des Nations Unies, à savoir La situation économique et sociale dans le monde, présentait un examen plus équilibré de l'évolution des conditions socio-économiques dans tous les pays. Le Rapport était, quant à lui, plus thématique par nature et traitait plus à fond de thèmes particuliers relatifs à des régions et à des pays spécifiques : par exemple, l'Afrique en 1993, l'Asie de l'Est en 1994, l'Amérique latine en 1995.

106. Concernant les perspectives de l'économie mondiale, le Directeur a dit que le pessimisme affiché dans le Rapport témoignait d'une détérioration des conditions économiques mondiales, qui avait également conduit d'autres organisations à réviser à la baisse, dès l'été, leurs prévisions de croissance. Concernant le chômage, il a tout particulièrement attiré l'attention sur les points suivants : premièrement, la flexibilité de l'offre était une condition nécessaire, mais non suffisante pour réduire le chômage; deuxièmement, la solution du chômage passait par un accroissement de la demande globale, dans lequel l'investissement avait un rôle essentiel à jouer; troisièmement, les taux d'intérêt à long terme devaient diminuer; quatrièmement, il fallait trouver un meilleur équilibre entre les mesures visant à éviter une relance de l'inflation et celles qui avaient pour but d'empêcher une déflation. Concernant l'Amérique latine, il a reconnu que les perspectives à moyen terme et à long terme étaient dégagées, malgré les problèmes actuels. Le secrétariat s'était surtout intéressé aux questions qui restaient à résoudre pour que ces perspectives tiennent leurs promesses.

107. Répondant aux questions posées par le représentant de l'Argentine, le Directeur a dit que le chiffre des investissements nets de portefeuille dans le tableau 12 du Rapport provenait de la publication du FMI intitulée Statistiques financières internationales (rang 77bbd des données relatives aux transactions internationales de l'Argentine) et rendait compte de la révision effectuée par le Fonds lui-même au début de 1995. Cette source avait été utilisée parce que les chiffres y étaient calculés sur la base de catégories standards, convenues au niveau international, ce qui facilitait les comparaisons entre les pays. Les périodes retenues dans le Rapport pour comparer les apports de capitaux extérieurs et l'investissement intérieur

avaient moins d'importance que le principal message qui était en l'occurrence que le ratio investissements sur PIB avait été plus faible au cours de la période récente - caractérisée par d'importantes entrées nettes de capitaux - qu'à la fin des années 80, où l'Argentine effectuait pourtant des transferts nets de capitaux à l'étranger. Pour ce qui était de la destination des exportations argentines au premier trimestre de 1995 (voir le premier paragraphe de la page 92 de la version anglaise du Rapport), il a reconnu qu'une erreur avait été faite : il aurait fallu écrire que c'était près de la moitié de l'accroissement des exportations de l'Argentine, et non pas près de la moitié des exportations de l'Argentine, qui avait été absorbée par le Brésil.

108. Enfin, concernant les contrôles des mouvements de capitaux, il s'est félicité de l'opinion exprimée par le représentant du FMI, à savoir que des mesures directes visant à influencer sur les courants de capitaux pouvaient être utiles. Cela représentait un important changement de position des spécialistes du FMI sur cette question.

109. Le représentant de l'Argentine a remercié le Directeur de la Division de l'interdépendance globale de ses observations et des recherches du secrétariat sur les chiffres contestés par l'Argentine. Il restait toutefois insatisfait des réponses fournies. Ce qui était dit à la page 90 de la version anglaise du Rapport pouvait avoir une influence préjudiciable sur l'appréciation par la communauté internationale de la situation en Argentine. Il regrettait que le secrétariat n'ait fait aucun commentaire sur l'appréciation politique erronée qu'impliquait la teneur de ce paragraphe. Pour ce qui était des chiffres cités dans le Rapport, il a noté que le chiffre de 9 milliards de dollars E.-U. de désinvestissements nets de portefeuille en 1993 mentionné dans le tableau 12, chiffre tiré des Statistiques financières internationales du FMI, s'accompagnait d'un large apport global net sur le compte de capital d'après les statistiques de la CEPALC. Ces statistiques étaient tout à fait claires et sans équivoque, et faisaient ressortir un apport net d'investissements de portefeuille de plus de 18 milliards de dollars en 1993. Dans ce contexte, il a également attiré l'attention sur la diminution des écarts de rendement des émissions obligataires internationales de l'Argentine en 1993 (dont il était question dans le tableau 11 du Rapport), et sur les substantiels apports de capital social dans le pays la même année. La diminution de l'écart de rendement de 423 à 271 dans le cas des obligations privées entre le premier semestre et le second semestre de 1993, et de 549 à 365 dans le cas des obligations publiques sur la même période, indiquée dans le même tableau 11 du Rapport du secrétariat, n'avait pu se produire que dans un contexte d'entrées nettes d'investissements de portefeuille. Tout démontrait l'impossibilité d'une sortie nette d'investissements de portefeuille au cours de cette période.

110. Le Directeur de la Division de l'interdépendance globale a reconnu qu'il y avait eu des apports nets importants sur le compte de capital en Argentine en 1993, mais que pour ce qui était des investissements nets de portefeuille, le secrétariat de la CNUCED avait simplement repris les chiffres du FMI. Concernant les flux financiers vers l'Argentine indiqués dans le Rapport, le secrétariat reconnaissait que l'écart entre ses propres chiffres et ceux de la délégation argentine résultait de différences de méthodologie concernant la définition et le regroupement des flux financiers. Il fallait donc lire

dans le Rapport sur le commerce et le développement, 1995 que l'Argentine avait enregistré des apports nets positifs de financement extérieur en 1993, y compris les investissements de portefeuille.

111. Répondant aux observations du Directeur sur les investissements nets de portefeuille, le représentant de l'**Argentine** a déploré que le secrétariat n'ait pas été en mesure de clarifier ce point au cours du débat. Il a souligné que le document publié par la CEPALC - qui était un organisme des Nations Unies - était extrêmement précis et indiquait pour l'année 1993 des investissements nets de portefeuille de 18 687 millions de dollars. Il a renvoyé le secrétariat à la page 445 du Statistical Yearbook for Latin America and the Caribbean, édition de 1994. Sur ce point particulier, il demanderait au secrétariat de la CNUCED de publier un rectificatif.

112. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a fait observer que l'analyse, dans le Rapport sur le commerce et le développement, du chômage dans le Nord donnait l'impression que les industries locales dans le Sud étaient, par leurs exportations dynamiques vers le Nord, la cause de ce chômage. En fait, l'expansion récente des exportations du Sud était dans une large mesure attribuable à des entreprises créées par les investissements étrangers directs de grandes sociétés ayant leur siège dans le Nord. Il était donc tout à fait simpliste d'affirmer que les exportations du Sud avaient fait disparaître des emplois dans le Nord, puisque les investissements directs qui étaient la source de ces exportations répondaient aux intérêts des sociétés du Nord et leur avaient été profitables.

Décision du Conseil

113. Pour la décision prise par le Conseil sur le point 2 de l'ordre du jour, on se reportera à la section I.B du document TD/B/42(1)/19(Vol.I).

Chapitre II

ACTION SPECIFIQUE SE RAPPORTANT AUX BESOINS ET AUX PROBLEMES PARTICULIERS DES PAYS EN DEVELOPPEMENT SANS LITTORAL

(Point 3 de l'ordre du jour)

114. Pour l'examen du point 3 de l'ordre du jour, le Comité de session était suivi des documents suivants :

"Action spécifique se rapportant aux besoins et aux problèmes particuliers des pays en développement sans littoral"

- Note du secrétariat de la CNUCED (TD/B/42(1)/13);

"Rapport de la deuxième Réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de pays en développement de transit ainsi que de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement" (TD/B/42(1)/11-TD/B/LDC/AC.1/7);

"Action spécifique se rapportant aux besoins et aux problèmes particuliers des pays en développement sans littoral - Rapport intérimaire du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/42(1)/14).

Examen au Comité de session

115. Le Directeur chargé de la Division des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays en développement insulaires a rappelé que les participants à la deuxième Réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de pays en développement de transit ainsi que de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement, qui s'était tenue à New York du 19 au 22 juin 1995 conformément au paragraphe 10 de la résolution 48/169 de l'Assemblée générale, avaient adopté un "Cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit et la communauté de donateurs". Ce texte comprenait un exposé général des problèmes rencontrés, ainsi que des recommandations visant à améliorer les systèmes de transport en transit.

116. Ces dernières années, les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit avaient entrepris des projets et programmes en vue d'accroître l'efficacité du transport en transit. Ils s'étaient également employés à promouvoir la conclusion d'accords bilatéraux et sous-régionaux dans ce domaine. La mise en oeuvre de ces accords laissait cependant beaucoup à désirer en raison de l'inefficacité des mécanismes de surveillance et d'application. Le manque de personnel compétent se faisait aussi cruellement sentir, malgré l'exécution d'un large éventail de programmes d'assistance technique.

117. Les participants à la Réunion de New York avaient noté qu'en voulant jouer un rôle directeur dans la coordination du trafic de transit, l'Etat nuisait à l'efficacité des opérations et en alourdissait le coût. Des mesures avaient cependant été prises pour déréglementer ce secteur et permettre son exploitation selon des principes commerciaux, mais elles étaient encore

à l'état embryonnaire et n'avaient pour l'instant que peu d'effet sur la situation générale. Il fallait absolument redoubler d'efforts pour réduire l'intervention excessive des pouvoirs publics dans ce domaine. A cet égard, le Cadre global adopté à New York soulignait que l'on pouvait améliorer les services de transit et les rendre moins coûteux en repensant la politique des transports, que des réformes fondamentales étaient nécessaires pour soutenir la libéralisation de ces services et décourager l'interventionnisme, et que le secteur privé pouvait jouer un rôle très important dans diverses branches.

118. Ce texte soulignait également l'importance de l'appui extérieur aux efforts déployés par les pays en développement sans littoral et leurs voisins pour améliorer les systèmes de transport en transit. A cet égard, il recommandait, entre autres, une nette augmentation de l'assistance financière et technique fournie par toutes les sources et tous les mécanismes existants, y compris le secteur privé. Il définissait également certains des domaines exigeant une assistance prioritaire.

119. L'accent était en outre mis sur la nécessité d'aider les organismes internationaux, en particulier la CNUCED et les commissions économiques régionales, à élargir leurs programmes d'assistance technique visant à faciliter l'exécution d'activités convenues par les pays en développement sans littoral et leurs voisins pour accroître l'efficacité du transport en transit. La constitution de groupes consultatifs chargés de veiller à l'application effective des recommandations formulées était également préconisée. La CNUCED et les commissions régionales étaient appelées à jouer un rôle catalyseur en fournissant un appui technique et administratif à ces groupes.

120. Le représentant de la Mongolie a déclaré que la CNUCED continuait de faire oeuvre utile en attirant l'attention de la communauté internationale sur les problèmes particuliers des pays sans littoral; c'était le seul organisme des Nations Unies à exécuter des activités en faveur de ces pays. A cet égard, le Cadre global constituait une base solide pour l'établissement de systèmes de transport en transit efficaces et autonomes. Le caractère "tripartite" de ce texte méritait d'être souligné : il s'agissait non seulement de promouvoir une coopération plus efficace entre les pays en développement sans littoral et leurs voisins de transit, mais encore d'inciter les donateurs à jouer un rôle plus actif. La Mongolie était prête à prendre des mesures concrètes pour mettre en oeuvre les recommandations formulées dans le Cadre global et envisageait tout d'abord d'adhérer aux instruments internationaux établis dans le domaine des transports. Elle ratifierait bientôt la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

121. Le Gouvernement mongol attachait une importance particulière à l'établissement d'une infrastructure de transit reposant sur des principes commerciaux, et encourageait une participation plus active du secteur privé.

122. Enfin, le représentant a remercié les pays et les organismes internationaux donateurs de leur contribution au développement et à l'amélioration des transports en Mongolie.

123. Le représentant de l'Afghanistan a dit qu'en raison des changements géopolitiques survenus depuis le début des années 90, son pays était appelé à jouer un rôle de premier plan dans sa région. Avec l'accession

à l'indépendance des Etats d'Asie centrale, il était devenu lui-même un pays de transit. L'itinéraire Nord-Sud reliait les Etats nouvellement indépendants à la mer via l'Afghanistan, et l'itinéraire Est-Ouest les mettait en communication avec l'Europe. Le Gouvernement afghan considérait que le développement du commerce régional exigeait une coopération étroite entre les pays intéressés, fondée sur le respect mutuel et la prise en considération des intérêts légitimes de chaque Etat. Il souscrivait sans réserve aux recommandations formulées à la deuxième Réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de pays en développement de transit ainsi que de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement, qui s'était tenue à New York. Enfin, évoquant la dégradation du réseau routier de l'Afghanistan, mis à mal par de longues années de guerre, le représentant a instamment prié la communauté internationale d'aider le pays à remettre en état son infrastructure.

124. Le représentant de l'Espagne, parlant au nom de l'Union européenne, a félicité le secrétariat de la CNUCED de son rapport sur la question à l'étude (TD/B/42(1)/14). Dans une économie en voie de mondialisation - question qui serait étudiée à la neuvième session de la Conférence -, les pays en développement ayant difficilement accès à la mer étaient gravement handicapés dans leurs efforts pour accroître leur commerce et accélérer leur développement.

125. Il fallait prendre dûment en considération les observations et les recommandations formulées au Colloque sur les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit, ainsi qu'à la deuxième Réunion d'experts gouvernementaux de ces pays avec des représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement. Les problèmes de transit devaient être réglés principalement par le biais de la coopération entre les intéressés, aussi était-il indispensable que les pays sans littoral entretiennent avec leurs voisins des relations pacifiques et harmonieuses. L'Union européenne était consciente des difficultés auxquelles se heurtaient les pays en développement enclavés, ainsi qu'en témoignait la Convention de Lomé. Elle hésitait cependant à distinguer une catégorie de pays classés selon le seul critère de la situation géographique. C'était avant tout le sous-développement qui justifiait l'octroi d'une aide, les pays les moins avancés étant à cet égard prioritaires.

126. La CNUCED avait fait du bon travail en ce qui concernait les problèmes rencontrés par les pays sans littoral. L'Union européenne, qui avait participé activement à la réunion de New York, continuerait à prendre une part constructive aux débats sur la question.

127. Le représentant du Népal a déclaré que la CNUCED, seul organisme des Nations Unies à s'occuper des pays en développement sans littoral, avait facilité le dialogue et la coopération entre ces pays, leurs voisins de transit et la communauté des donateurs. L'adoption du Cadre global constituait une étape décisive dans ce domaine. La nouvelle stratégie proposée était axée sur le renforcement des mécanismes institutionnels pour surveiller la mise en oeuvre des accords de coopération conclus entre les pays en développement sans littoral et leurs voisins de transit, ainsi que sur l'adoption de mesures propres à stimuler la concurrence dans le domaine du transport en transit et à accroître le rôle du secteur privé.

128. La mondialisation et la libéralisation de l'économie ouvraient de nouvelles perspectives à tous les pays, mais leur posaient aussi des problèmes. Elles exposaient notamment à une concurrence plus vive les exportations des pays en développement sans littoral, et en particulier celles des moins avancés d'entre eux, comme le Népal.

129. L'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des PMA, ainsi que la neuvième session de la Conférence, offrirait l'occasion d'attirer l'attention sur les problèmes des pays en développement sans littoral.

130. Le Népal se heurtait à de nombreuses difficultés pratiques dans le secteur du transport en transit, mais ces problèmes pouvaient être réglés bilatéralement. L'amélioration de l'infrastructure matérielle nécessitait cependant un appui supplémentaire de la part des pays donateurs. La CNUCED, quant à elle, pourrait favoriser la mise au point et l'application d'un ensemble harmonisé de modalités, procédures et documents de transport, qui serait utile à la fois aux pays sans littoral et à leurs voisins de transit. A cet égard, il fallait fournir davantage de ressources à la CNUCED et aux commissions économiques régionales pour leur permettre d'assurer les services consultatifs nécessaires dans le domaine du transport en transit.

131. Le représentant de la Chine a dit qu'il se félicitait de l'adoption du Cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit. Le développement du transport en transit posait de nombreux problèmes, les pays sans littoral et les pays de transit devant notamment faire de gros investissements. La coopération entre ces pays était indispensable pour l'établissement de systèmes efficaces et rentables. Les pays intéressés étaient cependant à court d'argent et il fallait que les donateurs et les institutions financières multilatérales leur offrent des ressources et une assistance technique accrues pour les aider à renforcer leur coopération, à améliorer leur situation économique et à participer pleinement à la mondialisation de l'économie.

132. La Chine avait fourni une assistance à ses voisins sans littoral et à d'autres pays, et continuerait à le faire. Certaines régions et provinces chinoises éloignées des marchés connaissaient des problèmes analogues à ceux des pays sans littoral, et la Chine souhaitait vivement coopérer avec ses voisins dans ce domaine.

133. Le représentant du Pakistan a déclaré que son pays occupait une position géographique stratégique qui en faisait un important pays de transit en Asie. Le Pakistan avait toujours joué un rôle constructif et accordé des facilités de transit à ses voisins sans littoral, aux dépens parfois de ses propres intérêts économiques. Il entendait continuer à oeuvrer au développement du transport en transit et se félicitait des recommandations formulées dans le Cadre global. Il faudrait à l'avenir fonder les efforts sur les principes sous-tendant ces recommandations, en prenant tout particulièrement en considération l'intérêt mutuel des pays sans littoral et des pays de transit, la nécessité d'établir un mécanisme pour lutter efficacement contre le détournement des marchandises en transit, et surtout la médiocrité de l'infrastructure dans de nombreux pays en développement de transit. Il importait d'améliorer l'appareil administratif et de développer les installations et services de transit pour mettre en oeuvre les recommandations

en question. Des ressources importantes seraient nécessaires pour créer, entretenir et rénover l'infrastructure requise, et les donateurs devraient fournir une assistance à cette fin. Enfin, le représentant a souligné que son pays ne transigerait pas sur le principe de la non-ingérence dans les affaires relevant de la juridiction de chaque Etat.

134. Le représentant du secrétariat de la CNUCED a déclaré que les recommandations et conclusions énoncées dans le Cadre global lui seraient très utiles pour orienter ses travaux en faveur des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit. Le secrétariat prendrait les mesures voulues pour contribuer à leur application effective.

Décision du Comité de session

135. A sa 3ème séance, le 14 septembre 1995, le Comité de session a pris acte des rapports publiés sous les cotes TD/B/42(1)/11-TD/B/LDC/AC.1/7 et TD/B/42(1)/14. Il a approuvé les conclusions et recommandations figurant dans le Cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit et la communauté des donateurs, annexé au rapport de la deuxième Réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de pays en développement de transit ainsi que de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement (TD/B/42(1)/11-TD/B/LDC/AC.1/7), et a décidé de transmettre ce rapport à l'Assemblée générale pour suite à donner, de même que le rapport intérimaire du secrétariat de la CNUCED sur l'action spécifique se rapportant aux besoins et aux problèmes particuliers des pays en développement sans littoral (TD/B/42(1)/14).

Décision du Conseil

136. Pour la décision prise par le Conseil sur le point 3 de l'ordre du jour, on se reportera à la section I.C du document TD/B/42(1)/19(Vol.I).

Chapitre III

ASSISTANCE DE LA CNUCED AU PEUPLE PALESTINIEN

(Point 4 de l'ordre du jour)

137. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi de la documentation suivante :

"Evolution de l'économie du territoire palestinien occupé : rapport du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/42(1)/8).

Examen au Comité de session

138. En présentant le point, le Chef du Groupe économique spécial a dit que si les textes portant autorisation des travaux continuaient d'orienter l'activité du secrétariat sur la question à l'examen, le contenu et la ligne de force des travaux avaient évolué pour tenir compte des nouvelles conditions et pour en accentuer l'efficacité. Ces nouvelles conditions offraient tout un éventail de possibilités pour la relance de l'économie palestinienne. Les accords conclus depuis la signature de la Déclaration de principes constituaient la base de la mise en place d'infrastructures institutionnelles appropriées permettant d'élaborer et d'appliquer des politiques et des mesures visant à promouvoir les activités économiques dans la période intérimaire. L'intensification de la coopération et du commerce palestino-arabes contribuait à consolider le processus d'intégration de l'économie palestinienne en tant qu'élément distinct des efforts de développement régional. Les réalisations à ce jour du processus de paix au Moyen-Orient constituaient la seule base concrète sur laquelle ériger l'économie palestinienne dans un contexte de coopération pacifique avec Israël et les pays arabes voisins.

139. Le vif intérêt international à l'égard de l'évolution politique et économique dans la région avait suscité un vigoureux engagement de la part des donateurs en vue de dynamiser les efforts de développement économique et social palestinien. Toutefois, bien que notables, les progrès accomplis dans la mise en place de l'infrastructure institutionnelle et physique nécessaire à la participation active des secteurs public et privé à l'économie étaient loin de répondre aux attentes, lesquelles semblaient avoir été excessivement optimistes. Néanmoins, vu les progrès de l'Autorité palestinienne et de l'économie locale, les engagements d'aide de la communauté internationale non réalisés en 1994 et les annonces de contributions pour 1995 devraient beaucoup aider au redressement de l'économie palestinienne. Malgré l'amélioration de l'environnement général, les événements sur le terrain continuaient de peser lourdement sur les résultats économiques. Les mesures prises par Israël pour des raisons de sécurité, en particulier les fréquentes fermetures de la bande de Gaza et de la Cisjordanie, étaient préjudiciables à l'économie palestinienne.

140. Le programme international d'aide était largement axé sur la rénovation des infrastructures, et la réactivation de l'économie était généralement considérée comme relevant de la responsabilité du secteur privé, en termes à la fois de capitalisation et de gestion. Les flux d'investissements privés devraient donc augmenter sensiblement à la suite des accords israélo-palestiniens. Malgré l'intérêt croissant manifesté par

des investisseurs palestiniens et arabes, le volume d'investissements privés nouveaux avait été modeste au cours des deux dernières années, sauf dans le secteur du logement privé et de la construction. Cependant, ayant foi en l'avenir, les entrepreneurs avaient commencé de remplir les formalités nécessaires pour réaliser des investissements une fois les conditions devenues propices. Pour le moment, les investisseurs semblaient attendre l'extension de l'Autorité palestinienne au reste de la Cisjordanie. L'amélioration du climat de l'investissement passait également par l'adoption d'un ensemble de réformes des politiques macro-économiques et commerciales, ainsi que par l'amélioration des compétences professionnelles de diverses institutions publiques et privées. De plus, la capacité de l'économie d'absorber des investissements substantiels dépendait beaucoup de grandes réformes structurelles de l'économie.

141. Le projet de recherche intersectoriel lancé par le secrétariat de la CNUCED en 1990 avait permis d'analyser les perspectives d'un développement soutenu de l'économie palestinienne jusqu'en 2010. L'analyse technique, avec les propositions d'orientation illustrant diverses priorités aux niveaux macro-économique et sectoriel, devrait aider à définir des objectifs pour la rénovation et la restructuration de l'économie en vue d'absorber la main-d'oeuvre excédentaire, de diversifier le commerce, de parvenir à un taux de croissance adéquat du revenu et de garantir une répartition équitable de ce revenu entre les régions. Il fallait pour cela élaborer un programme de reconstruction et des politiques appropriées, réformer le cadre juridique de l'économie, mettre en place des institutions publiques efficaces pour réglementer et soutenir le secteur privé, et formuler un programme d'amélioration de la productivité des ressources humaines.

142. A la suite de l'élaboration du programme proposé de coopération technique à l'appui du commerce, des services financiers et services connexes palestiniens, des consultations avaient eu lieu avec l'Autorité palestinienne concernant ses priorités, le champ et l'orientation des activités et les modalités d'application. Le programme devait contribuer à la réalisation de six objectifs interdépendants. Tout un ensemble d'activités, moyennant la fourniture de services consultatifs, l'organisation de programmes et d'ateliers de formation sur le terrain et le détachement pour des périodes de courte durée d'experts dans des secteurs critiques, était envisagé pour la réalisation de ces objectifs. D'après des estimations préliminaires, le budget total du programme serait d'environ 3,5 millions de dollars. Le programme proposé d'activités de coopération technique avait été soumis à l'approbation de la Palestine et de l'Autorité palestinienne. Il serait ensuite présenté à des sources potentielles, bilatérales et multilatérales, de financement. Entre-temps, l'Autorité palestinienne avait demandé au secrétariat de la CNUCED, au début de 1995, d'engager des actions urgentes sur certains problèmes prioritaires visés dans le programme proposé. Malgré ses faibles ressources, le secrétariat avait ainsi envoyé au milieu de l'année 1995 plusieurs missions de services consultatifs auprès de l'Autorité palestinienne.

143. En conclusion, le Chef du Groupe économique spécial a dit que le secrétariat était prêt à jouer un rôle concret dans l'exécution du programme international d'aide au peuple palestinien. Il comptait ainsi sur les directives et le soutien que lui fournirait le Conseil dans ses efforts

pour obtenir les ressources nécessaires à la mise en oeuvre du programme de coopération technique.

144. Le représentant de l'Egypte a dit que les délibérations sur ce point venaient à un moment important, où une intensification de la coopération internationale s'imposait pour jeter les bases de l'économie palestinienne et asseoir la paix dans la région. La signature entre Israël et la Palestine de la Déclaration de principes en septembre 1993, l'Accord du Caire de mai 1994 et les accords ultérieurs témoignaient de l'esprit de coopération des parties et de leur désir de paix, et constituaient le fondement d'une paix juste et globale dans toute la région du Moyen-Orient. Les responsabilités assumées par l'Autorité palestinienne à Gaza et à Jéricho et le fonctionnement des institutions palestiniennes dans divers domaines marquaient le début du progrès et de la stabilité pour le peuple palestinien. Le représentant a remercié le secrétariat de la CNUCED du rapport qu'il avait établi sur l'évolution de l'économie du territoire palestinien occupé et de ses précédents efforts et études sur cet important sujet. De grands efforts avaient été consacrés à l'établissement du rapport et au suivi d'événements récents qui pourraient avoir des incidences positives sur l'économie palestinienne.

145. Il a noté que le rapport avait révélé les importantes lacunes qui existaient dans les statistiques officielles sur l'activité économique palestinienne, situation qui ne laissait pas d'être préoccupante. Il s'est félicité de la proposition du secrétariat d'aider l'Autorité palestinienne à cet égard, en particulier en matière d'information et de statistiques commerciales, et il a demandé à d'autres institutions des Nations Unies de faire de même dans leurs domaines de compétence respectifs. Il s'est également félicité de la description dans le rapport de l'évolution positive de l'économie palestinienne, en particulier de l'existence d'un cadre précis et concerté pour l'élaboration de la politique économique et l'amélioration des conditions de l'investissement privé.

146. Le représentant a réaffirmé son appui total et durable aux efforts de l'Autorité palestinienne pour le développement de l'économie palestinienne, en attachant une importance particulière à la coopération avec cette Autorité pour la création d'institutions, la formation et la mise en valeur des ressources humaines, comme en témoignait la récente coopération tripartite entre l'Egypte, le Gouvernement japonais et le Programme des Nations Unies pour le développement visant à former en Egypte des Palestiniens dans le secteur du bâtiment et de la construction.

147. Il restait encore énormément à faire pour aider l'Autorité palestinienne à surmonter les obstacles auxquels elle était confrontée. Les domaines sur lesquels il faudrait concentrer l'attention comprenaient la réforme nécessaire du cadre juridique des activités économiques, l'appui aux projets d'infrastructure qui étaient créateurs d'emplois, les besoins du secteur privé concernant l'accès aux réseaux commerciaux et aux réseaux d'information modernes, les incidences négatives des fermetures du territoire occupé - mesures auxquelles il ne devrait pas être fait recours - le problème du chômage élevé, et la nécessité d'accorder la priorité à des projets offrant des perspectives d'emplois productifs. Le représentant a demandé que l'on redouble d'efforts pour résoudre ces problèmes et d'autres qui entravaient le développement de l'économie palestinienne, en soulignant

combien il importait d'éliminer tous les obstacles à l'aide que la communauté internationale et les donateurs s'étaient engagés, en octobre 1993, à affecter à la reconstruction palestinienne.

148. En conclusion, il a exprimé son appui total au programme d'assistance technique élaboré par le secrétariat de la CNUCED en coordination avec l'Autorité palestinienne, qui correspondait aux besoins dans les domaines du commerce, du financement et des transports, et il a demandé que soit dégagé le financement nécessaire à l'exécution de ce programme.

149. Le représentant de la Norvège a dit que ces dernières années, les pays membres avaient manifesté un grand intérêt pour l'assistance que la CNUCED pouvait apporter au peuple palestinien. Il était important que le processus de paix au Moyen-Orient soit soutenu par la communauté internationale, et la CNUCED avait fait la preuve de son utilité à cet égard. Il était essentiel que la contribution de la CNUCED serve deux objectifs : aider à consolider le processus de paix; et assurer un développement économique et social durable, à long terme, dans la région. Cette double approche était capitale, les deux éléments cités étant interdépendants. Il était également crucial que l'assistance internationale au peuple palestinien soit correctement coordonnée de façon à garantir une utilisation optimale de faibles ressources et à éviter les chevauchements d'activités. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé était tout à fait apte à remplir cette tâche.

150. Evoquant le programme d'activités de coopération technique de la CNUCED à l'appui de l'économie palestinienne, le représentant a noté les activités visant à promouvoir le rôle du secteur privé. La Banque mondiale et le FMI étaient déjà présents dans quelques-uns de ces domaines. De même, dans des secteurs tels que la gestion des flux financiers, les régimes douaniers et l'administration douanière, les autorités palestiniennes et israéliennes avaient développé leur coopération avec la Banque mondiale et le FMI. Par ailleurs, un certain nombre de pays étaient parties prenantes au développement d'un port commercial maritime dans la bande de Gaza. Lorsque la CNUCED commencerait d'exécuter les activités relevant de son propre programme, il serait essentiel que ces activités soient complémentaires de celles d'autres institutions, et qu'elles soient coordonnées par le bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies. La délégation norvégienne était heureuse de noter que le secrétariat de la CNUCED avait intensifié sa coopération avec ce bureau et estimait qu'il pourrait, dans son dialogue avec ce dernier, formuler un ensemble précis de priorités pour son assistance au peuple palestinien, en se concentrant sur les activités relevant de son mandat et pour lesquelles il possédait un avantage comparatif. Cette coopération et cette coordination avec des institutions telles que la Banque mondiale et le FMI renforceraient les effets de la contribution de la CNUCED aux efforts de l'Autorité palestinienne. C'était en fait une gageure pour la CNUCED, à la fois sur le terrain et en général, que de faire en sorte que son analyse et ses évaluations de qualité soient utilisées par les autorités locales.

151. Le représentant d'Israël a dit que le Conseil du commerce et du développement abordait cette question pour la deuxième fois depuis la signature et la mise en oeuvre de la Déclaration de principes et de l'Accord sur Gaza et Jéricho. Les négociations sur l'extension des arrangements d'autonomie étaient presque achevées, et tous les problèmes liés à cet accord

avaient presque été résolus. Il était optimiste quant aux possibilités d'une signature de l'accord complet dans les semaines à venir, après quoi la phase suivante des élections palestiniennes et le redéploiement des forces israéliennes pourraient commencer. Entre-temps, presque toutes les sphères d'autorité avaient été transférées à l'Autorité palestinienne aux termes de l'accord initial.

152. L'Autorité palestinienne exerçait désormais ses pleins pouvoirs à Gaza et à Jéricho, et elle avait pris d'importantes mesures, avec l'assistance de la communauté internationale, pour commencer à renforcer l'économie dans ces deux régions. Israël avait fourni à la fois des fonds et des compétences à l'Autorité palestinienne et attachait la plus grande importance au succès des Palestiniens dans leur entreprise de développement économique. Le financement de ce développement serait assuré par une assistance versée ou promise par les pays donateurs, suite aux annonces que ceux-ci avaient faites en octobre 1993 et qui se chiffraient à 2,4 milliards de dollars pour la période 1994-1998. Des contributions considérables avaient été annoncées par un certain nombre de pays, dont Israël. Le représentant a toutefois noté que deux années de la période quinquennale s'étaient déjà écoulées et, comme le montraient les chiffres des versements effectifs à ce jour, la plus grande partie de la somme initialement promise n'avait pas encore été fournie. Il espérait que les montants requis d'urgence seraient versés aussitôt que possible.

153. Pour sa part, Israël avait pris des mesures concrètes pour faciliter le développement de l'économie palestinienne, nonobstant les fermetures de frontières qu'il avait été obligé d'imposer pour de courtes périodes en raison d'attaques terroristes. Israël et l'Autorité palestinienne étaient convenus que cinq zones industrielles devraient être créées dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, et d'intenses travaux de planification étaient en cours pour donner réalité à cet accord aussitôt que possible. La création de ces zones industrielles dynamiserait l'économie de la région. A un niveau plus immédiat, des mesures avaient été prises pour accélérer le trafic de camions entre Gaza et Israël dans les deux sens, ainsi qu'au point de passage de Rafah et au pont Allenby. Le Comité économique mixte créé en vertu de l'Accord d'Oslo restait actif. A sa dernière réunion, une large discussion avait eu lieu sur l'économie palestinienne, y compris les exportations de Gaza vers la Cisjordanie, l'Égypte, la Jordanie et Israël.

154. Les efforts se poursuivaient également au niveau international. Une équipe du FMI établirait bientôt un projet de budget palestinien pour 1996; la Banque mondiale avait commencé une enquête sur la structure de l'investissement public et les besoins en la matière. Une équipe conjointe d'experts de la Banque mondiale, du FMI, de la Palestine et d'Israël réaliserait une étude générale de la situation économique dans les territoires, en accordant une attention spéciale à quatre grands secteurs; et il avait été demandé à la Banque mondiale d'élaborer des propositions pour le financement de grands projets d'infrastructure.

155. Les signes les plus visibles de développement économique à Gaza étaient les énormes projets de construction de logements, qui avaient entraîné un notable accroissement du nombre d'emplois. Toutefois, de tels projets étant par nature transitoires, il faudrait prendre des mesures supplémentaires pour stimuler le secteur privé. L'actuelle phase de transition devrait durer suffisamment longtemps pour permettre de résoudre le problème du chômage

à long terme au moyen de mesures telles qu'une extension des zones consacrées à l'agriculture et le développement de compétences en matière de services et de transformation de produits pour l'exportation.

156. Le représentant a noté, en conclusion, que les activités économiques avaient contribué à une amélioration du moral de la population dans la bande de Gaza. Ce n'était là qu'un début, et de nouveaux progrès dépendaient de la poursuite du processus de paix, dont le succès influencerait sur le progrès économique de la région, autant qu'il en serait lui-même influencé.

157. Le représentant du **Japon** a félicité le secrétariat de la CNUCED pour son rapport fort utile sur l'évolution de l'économie palestinienne et pour sa coopération aux efforts de redressement. Le Japon ne saurait surestimer l'importance du processus de paix au Moyen-Orient. Il était essentiel de fournir une assistance au peuple palestinien pour assurer le succès de cette initiative historique. L'Accord israélo-palestinien du 13 septembre 1993 apportait une importante contribution au processus de paix, mais les progrès accomplis jusque-là n'avaient pas pleinement profité au peuple palestinien. Il était impératif que ces progrès se traduisent maintenant par un développement économique et social effectif, qui puisse être clairement perçu par le peuple palestinien, en Cisjordanie et à Gaza.

158. A propos du soutien apporté par le Japon au peuple palestinien et au processus de paix au Moyen-Orient, le Premier Ministre japonais était actuellement en visite dans la région pour s'entretenir avec les chefs de gouvernement des pays directement impliqués dans ce processus. Des préparatifs étaient en cours pour détacher du personnel auprès de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD), si possible en février 1996, et pour fournir des ressources financières et humaines au groupe de surveillance des élections qui auraient lieu prochainement dans le territoire palestinien. Ces initiatives du Gouvernement japonais s'accompagnaient de programmes d'assistance économique de grande ampleur. Aussitôt après la signature de l'Accord israélo-palestinien, le Japon s'était engagé à contribuer au programme d'assistance économique sur deux ans à concurrence de 200 millions de dollars. Il avait pu verser environ 150 millions de dollars, ce qui représentait le versement le plus important effectué par un seul donateur. A peu près le tiers de ce montant était destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement de l'Autorité palestinienne. Dans le cadre du processus de paix, le Japon jouait aussi un rôle particulier dans les domaines de l'environnement et du tourisme.

159. Toutes ces initiatives découlaient du profond attachement du Japon à la paix et au développement dans la région. A en juger d'après la situation actuelle en Cisjordanie et à Gaza, il fallait redoubler d'efforts pour asseoir solidement le processus de paix. Le Gouvernement japonais était prêt à fournir au peuple palestinien une assistance supplémentaire sous diverses formes, en collaboration avec la communauté internationale.

160. Le représentant de l'**Espagne**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a déclaré que le rapport du secrétariat de la CNUCED présentait une analyse utile de la situation de l'économie palestinienne, notamment dans les domaines de l'investissement privé et de l'infrastructure. Il décrivait avec réalisme les perspectives de coopération économique entre la Palestine et les pays voisins et l'exécution des programmes de développement internationaux.

Toutefois, la présentation du programme de la CNUCED dans ce domaine devrait être moins générale et mieux ciblée sur la coopération technique. Il a recommandé la poursuite du dialogue entre la CNUCED et le Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés, ajoutant que la neuvième session de la Conférence poursuivrait la réflexion sur les tâches et le rôle futurs de la CNUCED dans l'assistance au peuple palestinien.

161. L'Union européenne avait toujours participé aux activités de développement liées au processus de paix au Moyen-Orient, en particulier par l'intermédiaire des cinq groupes de travail multilatéraux. Elle avait aussi adopté, en avril 1994, un programme d'action concertée à l'appui du processus de paix au Moyen-Orient et elle était aujourd'hui le principal donateur à Gaza et en Cisjordanie. Il constatait avec satisfaction que, depuis l'application du plan d'action tripartite entre Israël, l'Autorité palestinienne et les bailleurs de fonds, la coordination de l'aide s'était améliorée. L'assistance au peuple palestinien continuerait avec le soutien actif de l'Union européenne, l'accent étant mis sur la coopération technique et l'évaluation régulière grâce à la liaison entre les bénéficiaires et les donateurs. Il faudrait encourager l'Autorité palestinienne à moderniser son administration et à la rendre plus transparente. Cela supposait la mise en place d'un système statistique moderne et d'une administration publique compétente capable de contrôler les dépenses et de réduire le déficit budgétaire. En conclusion, il a affirmé que l'Union européenne continuerait d'oeuvrer en faveur de la réussite du processus de paix au Moyen-Orient et du développement économique à Gaza et en Cisjordanie.

162. Le représentant de la Chine a dit que pendant la période considérée, le secrétariat de la CNUCED s'était efforcé sans relâche d'aider le peuple palestinien à surmonter ses difficultés économiques. Une grande partie de ses travaux avaient été consacrés à l'étude de la situation économique en Cisjordanie et à Gaza et à la préparation du programme d'assistance technique envisagé pour soutenir l'économie palestinienne. Le secrétariat avait aussi engagé des consultations étroites avec l'Autorité palestinienne. Ces initiatives étaient les bienvenues et méritaient d'être encouragées.

163. De grands progrès avaient été faits dans l'organisation de l'Autorité palestinienne et dans l'extension progressive de ses pouvoirs. C'était le résultat du long combat des peuples palestinien et arabe et du choix judicieux des dirigeants de la Palestine, d'Israël et des Etats arabes qui avaient opté pour le règlement pacifique de leurs différends. Ces efforts avaient permis de jeter les bases de la paix. La Chine avait toujours soutenu le combat mené par les peuples palestinien et arabe pour faire valoir leurs droits, notamment leur droit national à l'autodétermination, et pour instaurer la paix par la voie de la négociation. Pour conclure, il a demandé à tous de soutenir cette approche dans l'espoir d'instaurer une paix totale, globale et juste dans l'ensemble de la région.

164. Le représentant de Chypre a dit que le Moyen-Orient avait été le théâtre d'événements historiques encourageants, ouvrant la voie à un règlement global, juste et durable fondé sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Les Etats de la région aspiraient ardemment à une paix durable et espéraient que les problèmes actuels pourraient être résolus de manière à ce que le processus de développement économique puisse s'amorcer. Il soutenait le processus de paix qui allait engendrer un nouveau Moyen-Orient, caractérisé

par de nouveaux défis et de nouvelles perspectives, une plus grande coopération et une prospérité accrue pour tous les peuples de la région.

165. Pour soutenir les efforts de reconstruction des territoires palestiniens autonomes, Chypre avait présenté, en juillet 1995, un programme d'aide prévoyant, entre autres, la reconstruction de deux centres médicaux à Gaza, un vaste programme de bourses pour la formation de personnel palestinien dans de nombreux domaines ainsi que des services de conseil et une assistance technique dans tous ces secteurs. Dans le cadre de ce programme, la Banque de développement de Chypre devait aussi fournir une assistance pour la création d'une banque d'investissement palestinienne. Cette initiative était doublement symbolique, car elle exprimait l'amitié qui liait depuis toujours les peuples chypriote et palestinien et c'était une manifestation concrète des progrès du processus de paix et de la nécessité d'une action substantielle pour améliorer le niveau de vie du peuple palestinien. Dans cet esprit, Chypre s'était récemment associée au groupe de travail multilatéral sur le développement économique régional, au sein duquel elle espérait jouer un rôle positif.

166. Le représentant de l'Organisation arabe du Travail a estimé que le rapport du secrétariat proposait une analyse équilibrée et une approche globale des perspectives économiques immédiates et futures dans le territoire palestinien occupé. Il approuvait pleinement les remarques du représentant de l'Egypte et les questions soulevées par le représentant de la Norvège au sujet du renforcement de la coordination entre les organisations internationales.

167. La CNUCED n'avait ménagé aucun effort pour venir en aide au peuple palestinien, comme en témoignaient notamment les services de conseil qu'elle avait fournis récemment à l'Autorité nationale palestinienne. Ces efforts, qui représentaient une approche nouvelle axée sur les aspects opérationnels, s'ajoutant aux activités de recherche et d'analyse et à la publication d'études sectorielles, devraient être poursuivis et encouragés par le Conseil, en particulier à ce stade crucial de la lutte du peuple palestinien pour la création d'un Etat indépendant, conformément à ses droits légitimes.

168. Le rapport examinait les obstacles auxquels se heurtait la construction d'une économie palestinienne capable d'avoir une croissance soutenue. Mais il ne parlait pas des causes profondes des souffrances du peuple palestinien, à savoir l'établissement de colonies de peuplement et l'expropriation des terres et des ressources en eau. La CNUCED considérait peut-être que l'examen de ces problèmes n'était pas de son ressort ou qu'il était prématuré. Toutefois, tant qu'ils ne seraient pas réglés dans le respect des droits du peuple palestinien, aucun effort de développement économique ou social ne donnerait de bons résultats, et encore moins des résultats durables. L'implantation de colonies, qui s'était intensifiée récemment, en particulier dans la Jérusalem arabe et aux alentours, et les actes de violence commis par des colons israéliens, avaient pour but de rompre les liens attachant le peuple palestinien à sa terre et de lui enlever toute chance de survivre et d'exercer sa souveraineté et son autorité. Le peuple palestinien devait recouvrer ses droits fondamentaux, en particulier le droit à l'autodétermination.

169. Le rapport du secrétariat avait mis l'accent à juste titre sur le grave problème du chômage qui s'était propagé dans le territoire palestinien occupé. Paradoxalement, la situation du peuple palestinien sur le plan social et économique et sur le plan de l'emploi s'était dégradée au cours

des deux années qui avaient suivi la signature des accords de paix. Le bouclage répété du territoire occupé n'était pas dicté par des impératifs de sécurité au sens strict; c'était plutôt l'application rigoureuse d'une mesure de punition collective proscrite par le droit international. Le recours réitéré à cette mesure absurde avait causé d'innombrables problèmes touchant tous les aspects de la vie quotidienne des Palestiniens; le chômage avait augmenté, passant d'environ 38 % à 55 %, et l'économie palestinienne avait perdu quelque 600 millions de dollars, ce qui équivalait au montant total de l'aide internationale annoncée pour 1995. Il espérait qu'Israël ne recourrait plus à cette forme de punition collective. En attendant, l'Organisation arabe du Travail suivait de près le problème du chômage et les faits nouveaux dans ce domaine concernant les travailleurs palestiniens, en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail, qui était l'instance compétente pour traiter ces questions.

170. Pour conclure, il a lancé un appel en faveur d'une action internationale concertée pour soutenir et compléter les efforts entrepris par la nouvelle Autorité nationale palestinienne afin de relancer l'économie palestinienne affaiblie par tous les problèmes causés par l'occupation. La revitalisation de l'économie palestinienne passait par la fin de l'occupation et de la colonisation israéliennes et par son intégration dans l'économie régionale arabe sur la base de leur complémentarité naturelle, humaine, économique, historique et culturelle.

171. Le représentant d'Israël a dit qu'il regrettait le ton de certaines remarques faites par le représentant de l'Organisation arabe du Travail, remarques qui étaient anachroniques et rappelaient le passé. Elles étaient déplacées au moment où se déroulaient les négociations de paix. A propos de la violence qui avait été évoquée, plus de 100 Israéliens avaient été victimes d'actes terroristes commis par des opposants arabes au processus de paix depuis la signature de l'Accord d'Oslo. Israël regrettait comme tout un chacun les mesures qui avaient été prises à plusieurs occasions, comme le bouclage des territoires, mais, si le représentant de l'Organisation arabe du Travail souhaitait que de telles mesures cessent, il devait s'adresser à des organisations comme Hamas et le Djihad islamique pour les dissuader d'entreprendre les activités auxquelles elles se livraient. Si l'on mettait fin au terrorisme, le processus de paix avancerait plus rapidement et plus efficacement vers la conclusion satisfaisante à laquelle tout le monde aspirait.

172. Dans ses conclusions, le Chef du Groupe économique spécial a dit qu'il appréciait les déclarations faites sur ce point, prenant note des remarques qui avaient une incidence sur les travaux en cours et futurs du secrétariat concernant l'économie palestinienne. La délégation norvégienne avait fait référence au programme de coopération technique de la CNUCED et à la nécessité d'une coordination avec les autres organisations. A cet égard, il a rappelé que le programme de coopération technique dans les domaines du commerce, des finances et de l'investissement, des transports maritimes et du transport multimodal s'appuyait sur les résultats du grand projet de recherche et d'enquête intersectoriel que le secrétariat avait lancé après qu'il eut été approuvé par l'Assemblée générale. Ce projet, qui prévoyait la réalisation d'études approfondies sur près de 25 secteurs économiques et sociaux, était exécuté en consultation étroite avec les autres organismes du système des Nations Unies.

173. Bien que la Banque mondiale et le FMI aient refusé de s'associer à ce projet, les nombreuses études sectorielles publiées dans ce cadre leur avaient été communiquées dès 1992, y compris l'étude quantitative réalisée par le secrétariat de la CNUCED sur les perspectives de développement de l'économie palestinienne jusqu'en 2010. Cette étude avait été transmise à la Banque mondiale après que les organisateurs de la Conférence de Madrid sur la paix au Moyen-Orient eurent chargé cette institution d'étudier les perspectives de coopération économique régionale. Pour revenir au programme de coopération technique, il comprenait assurément un certain nombre d'activités intéressant les autres organismes du système des Nations Unies. Ces activités seraient étroitement coordonnées avec celles de ces organismes lorsque le programme serait prêt à être mis en oeuvre. A cet effet, il serait porté à l'attention de tous les donateurs bilatéraux et multilatéraux dès son approbation par l'Autorité palestinienne.

174. S'agissant de la coordination, le secrétariat de la CNUCED avait oeuvré, dès le début de ses travaux sur l'économie palestinienne, à la mise en place d'un mécanisme central, au sein des Nations Unies, pour coordonner les efforts de tous les intéressés. Il s'était félicité de la décision du Secrétaire général de l'ONU de désigner un coordonnateur spécial dans le territoire palestinien occupé et des mesures avaient été prises immédiatement pour coopérer avec celui-ci et pour aider à établir un mécanisme assurant la coordination des activités des Nations Unies dans le territoire palestinien; ce mécanisme de coopération serait renforcé ultérieurement. Le secrétariat espérait que cela faciliterait la coordination non seulement avec les organismes des Nations Unies opérant dans le territoire palestinien, mais aussi avec les institutions compétentes de l'Autorité palestinienne elle-même. En conclusion, il a réaffirmé l'intention du secrétariat d'étudier plus en détail la question de l'établissement de statistiques sur le commerce extérieur palestinien dans le cadre du programme d'assistance technique proposé, compte tenu de leur importance pour l'Autorité palestinienne et les autres parties intéressées et pour les organisations internationales.

Décision du Comité de session

175. A sa 3ème séance, le 14 septembre 1995, le Comité de session a pris note du rapport du secrétariat contenu dans le document TD/B/42(1)/8, et notamment du programme d'assistance technique proposé dans la troisième partie du rapport, et, conformément à la résolution 47/445 de l'Assemblée générale, il a décidé de joindre un résumé des discussions sur ce point au rapport du Conseil à l'Assemblée générale.

Décision du Conseil

176. Pour la décision prise par le Conseil sur le point 4 de l'ordre du jour, on se reportera à la section I.C du document TD/B/42(1)/19(Vol.I).

Chapitre IV

PREPARATION DE LA NEUVIEME SESSION DE LA CONFERENCE

(Point 5 de l'ordre du jour)

177. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents suivants :

Ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Conférence
(TD/B/42(1)/L.1);

Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session extraordinaire du
Conseil du commerce et du développement (11-15 décembre 1995)
(TD/B/42(1)/L.3).

178. En ouvrant la discussion sur ce point à la 866ème séance plénière, le 18 septembre 1995, le Président a, au nom de l'ensemble des membres du Conseil, chaleureusement accueilli M. Tokyo Sexwale, premier ministre de la province de Gauteng (Afrique du Sud), M. Jacob Selebi, ambassadeur et représentant permanent de l'Afrique du Sud, et tous les membres de la délégation venue de la capitale sud-africaine.

Téléconférence entre Johannesburg, New York, Addis-Abeba et Genève

179. La séance plénière a été suspendue pour permettre la tenue d'une téléconférence à laquelle ont participé les personnalités suivantes :

- M. Nelson Mandela, président de la République sud-africaine (depuis Johannesburg);
- M. Tokyo Sexwale, premier ministre de la province de Gauteng (Afrique du Sud) (depuis Genève);
- M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (depuis New York);
- M. Duri Mohamed, président de l'Université d'Addis-Abeba, au nom de M. Melese Zenawi, premier ministre éthiopien et président de l'Organisation de l'unité africaine (depuis Addis-Abeba);
- M. Rubens Ricupero, secrétaire général de la CNUCED (depuis New York);
- M. Trevor Manuel, ministre sud-africain du commerce et de l'industrie (depuis Johannesburg).

180. Dans sa déclaration, M. Tokyo Sexwale a officiellement annoncé l'offre du Gouvernement de la République sud-africaine d'accueillir la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à Midrand, du 27 avril au 11 mai 1996.

Reprise de la séance plénière

181. Le Président du commerce et du développement a exprimé la profonde gratitude et les remerciements des membres du Conseil au président Nelson Mandela, à M. Sexwale et au Gouvernement et au peuple sud-africains pour leur offre généreuse d'accueillir la neuvième session de la Conférence. A cet égard, il a présenté un projet de décision intitulé "Dates et lieu de la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement" (TD/B/42(1)/L.4).

Décision du Conseil

182. A sa 866ème séance plénière, le 18 septembre 1995, le Conseil du commerce et du développement a accepté par acclamation l'offre officielle de la République sud-africaine d'accueillir la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et a adopté le projet de décision relatif aux dates et lieu de la Conférence (TD/B/42(1)/L.4) */.

183. Des déclarations de remerciement et de gratitude ont été adressées aux autorités sud-africaines par le porte-parole du Groupe africain (Côte d'Ivoire), le porte-parole du Groupe des 77 et de la Chine (Colombie), le représentant de l'Espagne au nom de l'Union européenne, le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Jamaïque) et la porte-parole du Groupe B (Suède).

*/ Pour la décision adoptée, voir TD/B/42(1)/19(Vol.I), sect. I.A, décision 430 (XLII). Pour les autres décisions relatives au point 5 de l'ordre du jour, ibid., sect. I.C.

Chapitre V

AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU COMMERCE ET AU DEVELOPPEMENT

(Point 6 de l'ordre du jour)

a) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/GATT sur sa vingt-huitième session

184. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/GATT sur sa vingt-huitième session (ITC/AG(XXVIII)/150 et Add.1), qui lui avait été distribué sous couvert d'une note du secrétariat de la CNUCED (TD/B/42(1)/15).

185. En présentant le rapport, le Président du Groupe consultatif commun, M. Haron Siraj (Malaisie), a rappelé qu'à sa vingt-huitième session, le Groupe avait examiné le rapport annuel sur les activités de coopération technique du Centre en 1994. Le Groupe avait généralement approuvé les orientations présentées dans l'examen des priorités du CCI et avait donné mandat au Centre de mettre en oeuvre les priorités arrêtées en procédant aux tâches nécessaires de restructuration, de redéploiement de ressources et d'élaboration et exécution de programmes de travail, eu égard aux préoccupations en matière de répartition géographique et autres préoccupations exprimées au cours des discussions. Un consensus s'était formé sur la proposition de créer un fonds global d'affectation spéciale et un comité consultatif et il avait été demandé au Président du Groupe consultatif commun de tenir des consultations ouvertes sur la composition et la présidence du Comité. Le Groupe avait approuvé le rapport sur la réunion technique du CCI tenue en 1994 sur l'évaluation de l'élément de programme "Opérations et techniques d'importation"; il avait examiné le document stratégique du CCI sur les considérations d'ordre environnemental dans la promotion du commerce et le développement des exportations, et avait approuvé le principal objectif des propositions de stratégie. Des contributions volontaires, confirmées ou à confirmer, pour le financement du programme de coopération technique du CCI avaient été annoncées par les pays suivants : Allemagne, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Inde, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Suède et Suisse.

186. Le représentant de l'Argentine s'est déclaré satisfait des progrès accomplis au cours de la vingt-huitième session du Groupe consultatif commun concernant la création du Fonds global d'affectation spéciale et du Comité consultatif. C'était là un sujet d'une importance particulière pour les bénéficiaires des activités de coopération technique du CCI. Dans ce contexte, il a demandé au Directeur exécutif du Centre d'indiquer les mesures qui devaient être prises pour que le Fonds global d'affectation spéciale entre en service.

187. Le représentant de la Jamaïque a dit que sa délégation soutenait les priorités qui s'étaient dégagées des discussions du Groupe consultatif commun et qui correspondaient en gros aux besoins des pays en développement. Il a préconisé une certaine flexibilité dans l'établissement et l'exécution des activités prioritaires et a noté que le CCI devrait être en mesure d'identifier les priorités des pays pour pouvoir répondre à leurs besoins. La délégation jamaïcaine soutenait la recommandation du Groupe relative à une forte présence du CCI sur le terrain. Le représentant a souligné l'importance

de la coopération entre le CCI et la CNUCED concernant le programme spécial sur l'efficacité commerciale, ainsi qu'entre le CCI et l'OMC pour le suivi des Accords du Cycle d'Uruguay, particulièrement en matière d'accès aux marchés. Il souhaitait voir cette assistance étendue aux petits pays en développement insulaires ou sans littoral. Le représentant a également approuvé la recommandation concernant la fourniture d'une assistance par le CCI aux pays en développement producteurs de produits de base. Notant la diminution des ressources mises à la disposition du Centre, il a lancé un appel aux pays qui n'avaient pas encore annoncé de contributions pour qu'ils le fassent, afin que le CCI puisse s'acquitter de son mandat. Concernant le Fonds global d'affectation spéciale et le Comité consultatif, le représentant a espéré qu'ils entreraient en service le plus tôt possible et que les membres du Groupe seraient informés des activités du Fonds.

188. Le représentant du Mexique a exprimé sa satisfaction et son soutien au Directeur exécutif du CCI concernant la restructuration de l'organisation. L'assistance du Centre aux pays en développement restait primordiale, et il s'est associé à d'autres délégations pour soutenir la création du Fonds global d'affectation spéciale. A propos de la diminution des ressources mises à la disposition du CCI, la délégation mexicaine proposait de fournir une assistance en nature aux PMA.

189. Le représentant de Cuba a approuvé la suggestion du représentant du Mexique de fournir une assistance aux PMA sous la forme d'une contribution en nature.

190. Répondant aux déclarations, le Directeur exécutif du Centre du commerce international CNUCED/GATT a reconnu la nécessité de mettre en place le plus vite possible le Fonds global d'affectation spéciale et le Comité consultatif. Il a reconnu l'importance de la coordination entre le CCI, la CNUCED et l'OMC, question qui était actuellement étudiée par le secrétariat. Pour ce qui était des priorités, il a reconnu la nécessité d'une certaine flexibilité dans l'établissement et l'exécution des activités prioritaires. Il a également remercié les délégations mexicaine et cubaine de leur offre d'une contribution en nature au CCI, en espérant avoir prochainement l'occasion d'approfondir avec elles cette question.

Décision du Conseil

191. A sa 867^{ème} séance, le 19 septembre 1995, le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/GATT sur sa vingt-huitième session (ITC/AG(XXVIII)/150 et Add.1), qui lui avait été distribué sous couvert d'une note du secrétariat (TD/B/42(1)/15).

b) Développement progressif du droit commercial international :
vingt-huitième rapport annuel de la Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international

192. A sa 868ème séance (séance de clôture), le 20 septembre 1995, le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur sa vingt-huitième session (A/50/17), qui lui avait été distribué sous couvert d'une note du secrétariat de la CNUCED (TD/B/42(1)/16). Il a également pris note de la déclaration faite à cet égard par le représentant de la Hongrie */.

*/ Pour le résumé de la déclaration de la Hongrie, voir TD/B/42(1)/19 (Vol.I), section II.B.